

CHRISTIE'S

# ROSINSKI

BANDE DESSINÉE ET ILLUSTRATION

Paris, 17 juin 2017





# ROSINSKI

BANDE DESSINÉE ET ILLUSTRATION - 1

## VENTE AUX ENCHÈRES

Samedi 17 juin 2017, à 14h30  
9, avenue Matignon, Paris 8<sup>e</sup>

## EXPOSITION PUBLIQUE

Jeudi 15 juin de 13h à 18h  
Vendredi 16 juin de 10h à 18h  
Samedi 17 juin de 10h à 14h

## COMMISSAIRES-PRISEURS

Camille de Foresta  
Victoire Gineste

## CODE ET NUMÉRO DE LA VENTE

Pour tous renseignements  
ou ordres d'achats, veuillez rappeler  
la référence **HOUBA - 14156**

## IMPORTANT

La vente est soumise aux conditions  
générales imprimées en fin de  
catalogue. Il est vivement conseillé  
aux acquéreurs potentiels de prendre  
connaissance des informations  
importantes, avis et lexique figurant  
également en fin de catalogue.

Première de couverture : lot 17  
Gardes début : lot 4  
Gardes fin : lot 8  
Quatrième de couverture : lot 18

Participez à cette vente avec

**CHRISTIE'S LIVE™**

*Cliqué, Adjudé ! Partout dans le monde.*

Enregistrez-vous sur [www.christies.com](http://www.christies.com)  
jusqu'au 17 juin à 8h30

## AVERTISSEMENT

Ce catalogue contient des images  
susceptibles de heurter la sensibilité  
des mineurs.

## WARNING

This catalogue contains images that are  
potentially harmful to minors.



Consultez le catalogue et les résultats  
de cette vente en temps réel  
sur votre iPhone ou iPad

**DANIEL MAGHEN**  
EXPERTISES

Consultez nos catalogues et laissez  
des ordres d'achat sur [christies.com](http://christies.com)

**CHRISTIE'S**

## CHRISTIE'S FRANCE SNC

Agrément no. 2001/003

## CONSEIL DE GÉRANCE

François de Ricqlès, Président,  
Edouard Boccon-Gibod, Directeur Général  
Stephen Brooks, Gérant  
François Curiel, Gérant

## CHAIRMAN'S OFFICE

### Christie's France



FRANÇOIS DE RICQLÈS

Président  
fdericqlès@christies.com  
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 59



GÉRALDINE LENAIN

Directrice internationale, Art d'Asie  
glenain@christies.com  
Tél: +33 (0) 1 40 76 72 52



ÉDOUARD BOCCON-GIBOD

Directeur Général  
eboccon-gibod@christies.com  
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 64



PIERRE MARTIN-VIVIER

Directeur, Arts du 20<sup>e</sup> siècle  
pemvivier@christies.com  
Tél: +33 (0) 1 40 76 86 27

## SERVICES POUR CETTE VENTE, PARIS

### ORDRES D'ACHAT ET ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES ABSENTEE AND TELEPHONE BIDS

Tél: +33 (0)1 40 76 84 13  
Fax: +33 (0)1 40 76 85 51  
christies.com

### SERVICES À LA CLIENTÈLE CLIENTS SERVICES

clientservicesparis@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 85 85  
Fax: +33 (0)1 40 76 85 86

### RELATIONS CLIENTS CLIENT ADVISORY

Fleur de Nicolay  
fdenicolay@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 85 52

### RÉSULTATS DES VENTES SALES RESULTS

Paris : +33 (0)1 40 76 84 13  
Londres : +44 (0)20 7627 2707  
New York : +1 212 452 4100  
christies.com

### ABONNEMENT AUX CATALOGUES CATALOGUE SUBSCRIPTION

Tél: +33 (0)1 40 76 85 85  
Fax: +33 (0)1 40 76 85 86  
christies.com

### SERVICES APRÈS-VENTE POST-SALE SERVICES

Florence Derck  
Coordinatrice d'après-vente  
Paiement, Transport et Retrait des lots  
Payment, shipping and collections  
Tél: +33 (0)1 40 76 84 10  
Fax: +33 (0)1 40 76 84 47  
postsaleParis@christies.com

## INFORMATIONS POUR LA VENTE

### Spécialistes

DANIEL MAGHEN  
Daniel Maghen Expertises sarl  
Expert en charge de la vente  
Tel: +33 (0)6 07 30 31 66  
dm@danielmaghen.com

Assisté d'Olivier Souillé  
Tél: +33 (0)6 17 25 15 58  
oliviersouille@danielmaghen.com

PHILIPPINE DE SAILLY  
Responsable de la vente

ÉMILIE FABRE  
Coordinatrice de la vente  
Tel: +33 (0)1 40 76 72 14  
efabre@christies.com

Florian Bourguet  
Catalogueur

Didier Pasamonik  
Rédaction des textes  
assisté d'Alexiane Diot,  
Émilie Fabre et Vincent Belloy

Picto, Galerie Daniel Maghen  
Photogravure

Vincent Odin et Emmanuel Leroy  
Conception graphique

Impression  
Lesaffre, Belgique

Remerciements  
Piotr et Zofia Rosinski,  
Patrick Gaumer,  
Diane Rayer et les éditions du Lombard

### Coordinateurs

Chloé Beauvais  
Coordinatrice de ventes  
Tel: +33 (0)1 40 76 84 88  
cbeauvais@christies.com

Nathalie Hammerschmidt  
Coordinatrice de départements  
Tel: +33 (0)1 40 76 83 61  
nhammerschmidt@christies.com

Alexiane Diot  
Coordinatrice pour Daniel Maghen Expertises  
Tel: +33 (0)1 42 84 38 45  
alexianediot@danielmaghen.com

Benoît Guilloux  
Coordinateur pour Daniel Maghen Expertises  
Tel: +33 (0)1 42 84 38 45  
benoitguilloux@danielmaghen.com

### Département international

MARGARET FORD  
International Head of Group  
Tel : +44 (0)20 7389 2150

DANIEL GALLEN  
Global Managing Director  
Tel : +44 (0)20 7389 2590

THOMAS VENNING  
Head of Department Books, London  
Tel : +44 (0)20 7389 2255

SVEN BECKER  
Head of Department Books, New York  
Tel : +1 212 636 2661

JAMES HYSLOP  
Head of Department  
Scientific Instruments, London  
Tel : +44 (0)20 7752 3205

VINCENT BELLOY  
Spécialiste Books, Paris  
Tel : +33 1 40 76 84 39

MARIE FAIOLA  
Business Manager Paris  
Tel : +33 1 40 76 86 10



© Piotr Rosinski

## Profession : créateur de mondes

On le voit de nos jours, l'une des grandes singularités de la série *Thorgal* repose sur sa dimension familiale, dans le fait que, confrontés à un environnement hostile, des parents tentent d'élever tant bien que mal leur progéniture. Le fond aventureux n'étant qu'un prétexte pour mieux conter les relations humaines entre les personnages. *Thorgal* ne serait donc pas seulement une série fantastique, ni une série mythologique, de science-fiction ou d'aventure, ni même un péplum ou un thriller, mais bien un mélange de tout cela : une *Family Fantasy*. Pour le plus grand bonheur de Grzegorz Rosinski qui reste, en témoigne la présente vacation, un créateur de mondes fabuleux.

Une création qui trouve peut-être sa source à l'intérieur d'une modeste armoire polonaise ?

« *Nous n'avions pas beaucoup d'espace, souligne Grzegorz Rosinski. Nous habitons dans un tout petit appartement. Je m'étais fait mon petit coin dans notre armoire, avec un tabouret, une petite lampe. J'étais tranquille. On me fichait la paix. C'était mon paradis. C'est là où je lisais, où je faisais mes premiers dessins.* »

Au cours de sa formation à l'Académie des Beaux-Arts de Varsovie, entre 1961 et 1967, l'artiste en herbe s'essaie à toutes les disciplines : de la sculpture à l'animation, en passant par le graphisme ou la typographie, l'étude des métaux, la préparation de ses propres couleurs, les techniques d'impression, la scénographie... une polyvalence qu'il mettra bientôt à profit dans son métier.

Dès la fin des années soixante, l'artiste alterne des œuvres de commande (*Kapitan Zbik* ou *Pilot smiglowca*) et des récits plus ambitieux destinés à la revue *Relax*. À partir des années 1970, l'auteur accède au marché occidental, publiant selon l'opportunité ou l'envie au Lombard (*Thorgal, Hans et Western*), chez Casterman (*Le Grand Pouvoir du Chninkel*) ou chez Dargaud (*Complainte des landes perdues* et *La Vengeance du comte Skarbek*). Autant d'intrigues foisonnantes écrites par Jean Van Hamme, Mythic, André-Paul Duchâteau, Jean Dufaux, Yves Sente, Xavier Dorison et Yann.

Sur la photo ci-contre, Grzegorz Rosinski pose au milieu de ses planches, de ses toiles, de ses plumes, de ses pinceaux, de ses brosses, de ses palettes, de ses encres, de ses gouaches, de ses crayons. Et si, de la petite armoire d'hier à l'atelier d'aujourd'hui, le contexte n'avait finalement pas changé, l'artiste continuant encore et toujours à imaginer ses mondes fabuleux ?

Patrick Gaumer, auteur de la monographie *Rosinski* (Le Lombard).

## Grzegorz Rosinski, la passion en partage

**Grzegorz Rosinski naît à Stalowa Wola, dans le sud-est de la Pologne, en 1941. Depuis ses premiers dessins, publiés dès l’adolescence, l’homme n’a jamais cessé de se remettre en question. Son diplôme des Beaux-Arts de Varsovie en poche, il devient la vedette et le directeur artistique de *Relax*, le premier magazine de bande dessinée polonais. En août 1976, il rencontre Jean Van Hamme qui lui scénarise *Thorgal*, leur grand œuvre fantastique. Entre deux épisodes de sa série-phare – traduite en dix-huit langues, elle totalise près de 14 millions d’exemplaires vendus –, il crée *Hans* avec André-Paul Duchâteau, *Le Grand Pouvoir du Chninkel* et *Western* avec Van Hamme, *Complainte des landes perdues* avec Jean Dufaux ou *La Vengeance du comte Skarbak* avec Yves Sente. Ses objectifs : ne jamais se laisser enfermer dans un style convenu et varier les plaisirs graphiques. L’auteur vit aujourd’hui en Suisse.**

**Les trente-deux œuvres de Grzegorz Rosinski proposées le 17 juin 2017 par Christie’s, reflètent la quête artistique incessante d’un géant du 9<sup>e</sup> art.**

*Grzegorz Rosinski, quand on regarde de près vos travaux, principalement ceux présentés lors de cette vacation, l’on ne peut qu’être stupéfait par la diversité des techniques. Quelle est votre principale motivation ?*

Je m’efforce de travailler sur la matière, le volume. Une des questions les plus importantes que je me pose depuis que je fais ce métier, c’est : « *Comment faire pour ne pas tomber dans un piège, que certains appelleront personnalité, d’autres le style ou la manière ?*» Autant de mots qui désignent un seul et même danger. Comment échapper au train-train quotidien ? Comment continuer de progresser, d’évoluer ? Je ne veux pas m’ennuyer. Si c’était le cas, j’arrêterais.

*Comment s’est passée cette sélection pour Christie’s ? Vous avez fait tellement de choses, depuis tant d’années. Cela n’a pas dû être simple ?*

Pour ça, j’ai fait confiance à Daniel Maghen. C’est lui qui s’est occupé de tout, qui est venu dans mon atelier et qui a choisi. Je l’ai laissé faire. Cela fait très longtemps que nous travaillons ensemble.

*La vacation commence par quelques planches des Archers. Un épisode central, qui scelle, rappelons-le, l’arrivée en force de la vénéneuse Kriss de Valnor. Un fichu caractère !*

Mes personnages féminins ont de la personnalité. C’est indéniable. C’est le cas d’Aaricia, bien sûr, mais aussi de Kriss de Valnor. Chacune a sa morphologie et il ne faut pas les dessiner de la même façon. C’est d’ailleurs un principe que j’applique

à l’ensemble de mes personnages. Il faut ensuite que le lecteur puisse les reconnaître d’emblée. Pour Kriss, j’avais deux ou trois astuces, notamment au niveau de sa coiffure, même si je l’ai par la suite modifiée.

*Ce sont des planches cultes.*

J’y retrouve tout ce à quoi j’aspirais. Lors de mes études aux Beaux-Arts, on avait tout fait pour que je ne fasse pas de la bande dessinée. Ce n’était pas « noble » par rapport à l’illustration. Là, dans ces planches, c’est tout l’inverse, on sent la spontanéité, le plaisir d’enchaîner les cases, de raconter une histoire.

*Avec de belles scènes nocturnes.*

Quand je dois traiter une scène de nuit, dessiner une source de lumière, légèrement à contre-jour, esquisser une silhouette, c’est là où je me sens le mieux. Je me suis toujours considéré, avant tout, comme un graphiste du noir et blanc. C’est le point d’équilibre avec lequel tu peux tout faire. La texture, la densité du noir, la densité du blanc. Je n’ai jamais considéré le blanc comme le vide qu’il faudrait recouvrir de noir, le blanc comme le papier. Le blanc a autant d’importance que le noir. Le blanc et le noir sont pour moi complémentaires. Il faut aussi jouer avec les clairs-obscurs, les demi-teintes. Ici, je fais ressortir la forme des noirs avec des rehauts de gouache blanche.

*Avec la pluie, la tempête.*

Avec la pluie ou le brouillard, on peut créer un climat, une ambiance. Cela ajoute un peu de mystère. Même chose pour la nuit, la neige. Et puis j’adore travailler sur un papier granuleux, le bruit de la plume. L’accident de parcours aussi, une tache, une vomissure de la plume, du pinceau, un trait raté qu’il faut reprendre, retoucher. Cela donne de la vie, de l’énergie. Pour obtenir l’effet de la pluie, par exemple, je gratte le noir avec ma plume. Un peu comme pour la carte à gratter.

*Passons à la terrible planche 38 d’Au-delà des ombres, avec cette vieille femme sans âge, aux longs cheveux et aux yeux livides.*

Elle symbolise la mort. Un peu comme dans *Le Septième Sceau*, le film de Bergman, où la Mort joue aux échecs avec un chevalier de retour des Croisades interprété par Max Von Sydow.

*Comment vous est venue l’idée de la représenter avec ses doigts crochus, ses yeux aveugles ?*

C’est instinctif. Elle devait être terrifiante.

*Un mot sur le découpage ?*

Il est totalement inhabituel. D’habitude, je fais une mise en page plus classique, image par image. J’essaye de ne pas perturber le lecteur. Là, c’est tout l’inverse. C’était une nécessité absolue, mais il fallait que cela reste exceptionnel. Je voulais que le lecteur comprenne tout le caractère aléatoire de la flèche. Cette notion d’incertitude est importante pour la suite de l’histoire. La flèche se balade, ralentit, puis coupe un fil, ces fils qui représentent des vies.

*À la cinquième vignette de la planche 19 de La Chute de Brek Zarith, présentée ici, Thorgal fait une rencontre inattendue !*

Celle de Jolan ! Mais il n’a pas encore percuté que c’est son fils. Cette planche exceptionnelle marque un tournant historique dans la série. La dimension familiale va désormais côtoyer l’aspect purement aventureux. Ajoutons que *La Chute de Brek Zarith* coïncide avec mon installation en Belgique.

*Auparavant, vous aviez dessiné Les Trois vieillards du pays d’Aran, un épisode sur les paradoxes temporels.*

Je le considère presque comme le premier album de *Thorgal*, même s’il est, dans les faits, le troisième. C’est en tout cas le premier qui nous a fait comprendre, à Jean Van Hamme et à moi, que notre série était peut-être partie pour durer. C’est un récit qui peut se lire de manière indépendante.

*La 11<sup>e</sup> planche, avec l’escalade de la forteresse, est joliment construite.*

Je voulais traduire l’effort de Thorgal, son cheminement sur la paroi, sa volonté sans faille.

*La 15<sup>e</sup> planche des Trois vieillards du pays d’Aran est également spectaculaire, extrêmement dynamique, avec ses plongées et contre-plongées, ses champs et contrechamps. Et son suspens final. Et dire que les lecteurs du journal Tintin durent à l’époque attendre toute une semaine pour en connaître la suite !*

Le charme du roman-feuilleton. C’est une image importante. J’en ai repris l’idée pour la couverture de l’album.

*Un mot sur la 25<sup>e</sup> planche d’Au-delà des ombres. Parmi les personnages récurrents de la série, l’on croise la Gardienne des clés, qui contrôle les passages entre « l’infinité d’univers qui coexistent à travers le temps et l’espace ». Dans cet épisode, vous lui faites rencontrer Shaniah, une jeune femme par qui le malheur arrive.*

Shaniah était un personnage très attachant. Dommage qu’elle meure dans Au-delà des Ombres, qu’elle ne puisse pas ressusciter. Il y avait quelque chose de très touchant chez elle, mais il n’y avait pas d’autre fin possible. Elle a commis l’irréparable et doit en payer le prix. Quant à la Gardienne des clés, j’avoue que j’aime beaucoup la dessiner. Dans cette planche, la Gardienne fait comprendre à Thorgal qu’elle éprouve pour lui un doux sentiment. J’adore ce type de mise en scène : comment faire passer une émotion avec un simple regard, une caresse rapide sur la joue ?

*Dans La Cité du dieu perdu, Tjall meurt dans les bras de Thorgal. Une séquence mythique. Pourquoi avoir tué ce personnage ?*

Tout simplement parce que Tjall avait fait son temps. Au départ, je le sentais bien, mais au fur et à mesure, à force de le dessiner, j’avais de plus en plus de mal à le faire évoluer. Peut-être que cela tient aussi à l’histoire. Tjall se laisse un peu trop manipuler par Kriss. C’est une façon aussi de clore le « Cycle Qâ », entamé avec *Les Archers*. C’est en tout cas une planche majeure. Pas mal de lecteurs avaient réagi à l’époque, s’insurgeant contre le sort réservé au malheureux. On a parfois l’impression que nos personnages nous échappent, qu’ils appartiennent tout autant au public qu’à nous-mêmes.

Presque le paradis *complète* La Magicienne trahie,  *votre premier album de Thorgal. En l’espace de quelques dizaines de planches, votre dessin a progressé, est arrivé à maturité. En témoigne la composition parfaite de cette 3<sup>e</sup> planche.*

J’appréciais le côté romantique du récit. Cette chute de Thorgal dans une faille, sa rencontre avec des « immortelles »… Le scénario est vraiment très poignant, très bien ficelé. Il ne restait plus qu’à se laisser porter par l’histoire, c’est facile de visualiser une telle planche.

*Vous avez toujours aimé dessiner des enfants, des lutins. Dans la planche extraite de L’Enfant des étoiles, on découvre Thorgal enfant, et Tjahzi le nain, chargé par le père de tous les nains de trouver le « métal qui n’existait pas ».*

C’est un de mes personnages favoris. Il intervient ensuite auprès de la Gardienne des clés. C’est le genre d’histoire qui se fait tout seul, si je peux dire. Et puis imaginer l’apparence enfantine de Thorgal ou d’Aaricia permet de leur offrir un passé. Ils acquièrent de fait une plus grande densité. Dans cette planche où abondent les récitatifs, je me suis efforcé de ferrer sur les côtés la partie texte, afin de ne pas empiéter sur le dessin.

*Et ce pastel avec Aaricia et Thorgal, d’où sort-il ?*

C’était une commande de mon copain Bob de Groot, le scénariste de *Léonard*, qui avait fondé la société Bleu Cobalt. Il m’avait demandé de lui dessiner plusieurs compositions inédites de *Thorgal* destinées à des affiches, des posters. Ce type de travail sort de la routine, me permet de tester d’autres techniques, d’autres rendus. Là, j’ai utilisé un papier de couleur, des craies, de la pierre noire.

*Il y a aussi ce buste de Thorgal.*

Il a été reproduit sous forme d’ex-libris, en quatrième de couverture de plusieurs collections. C’est un dessin brut, sec, nerveux, comme je les aime.

*Et une couverture pour Historia.*

Là, il y a un peu de tout : de l’encre de Chine, un mélange de gouache et de peinture à l’eau. Au départ, je pars avec un fond d’aquarelle que je recouvre ensuite de gouache diluée, par couches successives.

*Vient ensuite l’un des clous de cette vacation, cette Vue d’un village mérovingien, dont une reproduction figure désormais parmi le fonds du Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

Le tableau fait partie des trois sujets que j’ai peints après la mort de ma femme. La douleur était tellement immense que je me suis réfugié dans la peinture. Pas une peinture abstraite, libre et sans contrainte, non, il me fallait au contraire un cadre plus strict. C’était pour moi une sorte de respiration, une question de survie. Je voulais être utile, peindre des tableaux à vocation didactique, susceptibles d’apprendre des choses aux visiteurs du Musée du Cinquantenaire qui m’avait commandé ces trois scènes. C’est pour moi très important. Cela peut donner envie au public d’en savoir plus sur cette époque. De manière générale, je me fixe pour objectif de transmettre aux autres ma passion.

Là, sur ce tableau, en guise de clin d'œil, j'ai glissé la famille de Thorgal dans l'un des coins.

*Cela a dû vous rappeler les tableaux « narratifs » de Jan Matejko ou de Jozef Brandt, deux figures tutélaires de la peinture historique polonaise, ces immenses toiles que vous admiriez tant, enfant.*

C'est un peu ça, toutes proportions gardées. Lorsque j'ai peint ces tableaux, j'avais en tête ce qu'on nous enseignait à l'Académie des Beaux-Arts de Varsovie : « effacer toute trace d'anecdote, toute dimension narrative dans ta peinture ». La peinture ne doit surtout pas « raconter ». Autant dire que, plus par esprit de contradiction, d'ailleurs, que par esprit de rébellion, j'ai fait exactement l'inverse. S'il ne fallait conserver que la partie abstraite de la peinture, on pourrait alors mettre à la poubelle la majorité des œuvres. Cela n'aurait aucun sens.

*Passons au Grand Pouvoir du Chninkel. Une œuvre conçue pour le noir et blanc.*

Il faut ajouter aussi que je me sens naturellement à l'aise en noir et blanc. La couleur n'était qu'un ajout superficiel qui ne rendait d'ailleurs pas toujours justice au graphisme original. J'étais parfois très malheureux en découvrant le résultat imprimé dans le magazine ou dans le livre. J'emploie l'imparfait, puisque mes derniers récits sont traités en couleurs directes. Pour en revenir au *Chninkel*, j'étais heureux comme un gosse de pouvoir enfin m'exprimer dans un grand roman graphique, en noir et blanc. Cent trente-quatre planches. L'équivalent de trois albums classiques. C'est un récit d'imagination pure tournant autour d'un petit personnage insignifiant qui est appelé, à son corps défendant, à jouer un rôle important dans l'histoire de son peuple.

*Vous avez travaillé sur les contrastes, les ombres et les lumières.*

Ce fut génial, une vraie bouffée d'énergie ! Dans *Le Grand pouvoir du Chninkel*, je me suis efforcé de restituer les matières avec le noir et le blanc. Je voulais créer l'illusion de la couleur sans en utiliser, restituer toute la spontanéité du premier jet.

*Il y a aussi le côté charbonneux de certains traits.*

C'est parce que j'ai dessiné avec un crayon gras, un gros crayon que j'utilise souvent en dédicaces. Là, sur le papier granuleux, cela donne un rendu particulier, notamment pour le fond, les ombrages. J'ai joué sur les tonalités du crayon et un peu moins sur les hachures. J'ai d'ailleurs repris cette technique dans *Thorgal*. Cela donne aussi un côté un peu tramé.

*Mais vous employez aussi des trames !*

C'était une sorte de bonus. Letraset, la référence absolue en matière de trames, était introuvable en Pologne ou alors, lorsqu'on en trouvait, c'était beaucoup trop cher. Du coup, j'avais l'habitude de fabriquer mes trames moi-même. Lorsque je travaillais à la revue *Relax*, une revue de bande dessinée polonaise, comme dessinateur, mais aussi comme directeur artistique, j'allais souvent à l'imprimerie. À l'époque, il y avait des plaques en plomb ou en acier. C'était comme ça qu'on imprimait les journaux au début. Une fois utilisées, ces plaques ne servaient plus à rien, je les ai récupérées. Dessus il y avait ce qu'on appelle des typons, des films transparents sur lesquels étaient imprimés, avec une encre un peu grasse, des motifs servant, par exemple, aux

dégradés des photos. Lorsque je me suis lancé dans le *Chninkel*, j'ai eu l'idée de reprendre tout ce matériel « maison » que j'avais ramené de Pologne. J'ai aussi transformé des photos à l'aide d'un Amiga, l'un des premiers ordinateurs. Il me suffisait ensuite de les reporter sur un calque adhésif que je découpais aux bonnes dimensions. J'ai disposé tout ça sur mes planches, à l'aide de mon doigt ou d'une cuillère. En fait, je n'ai pas utilisé une, mais plusieurs techniques.

*Vous proposez également trois planches de Complainte des landes perdues que d'aucuns rapprochent de Thorgal.*

Ce sont deux univers très proches, qui développent tous les deux une part d'heroic-fantasy. En désirant au départ faire un récit indépendant, mon but était pourtant de m'écarter de *Thorgal*, pas de faire un *Thorgal* pour adultes. J'ai essayé de varier la mise en pages, l'intensité des personnages, mais ce n'était pas facile. J'ai par contre bien aimé l'atmosphère « gothique » du scénario de Jean Dufaux. Je me suis finalement laissé prendre par le climat du récit. Sur la planche 55 de *Blackmore*, le deuxième volet, je me suis bien amusé avec ce côté pointilliste. J'ai utilisé un art-pen, un crayon avec une plume.

*Dans cette vacation, l'on trouve une planche de Western, un album à part.*

C'est vrai. Cela m'a rappelé mon enfance, quand, avec les copains, nous jouions aux cow-boys et aux Indiens. Reste que je ne voulais pas m'inspirer du cinéma western américain. Je ne voulais pas non plus faire du *Blueberry* ou du *Comanche*, même si j'admire Gir et Hermann. Je voulais faire quelque chose de plus rustique, qui ne soit pas stylisé. Quelque chose de moins spectaculaire, peut-être, mais de plus rugueux. Je voulais que les sensations l'emportent sur l'action. Surtout ne pas faire un western classique de plus. On y sent la fumée, la poussière, la boue, l'odeur de la terre fraîchement labourée.

*Avec une mise en couleur particulière.*

J'ai privilégié une teinte « terre de Siègne », l'idée étant de restituer le côté sépia des vieilles photos. Je me suis souvenu aussi des grands peintres de l'Ouest américain, comme l'Américain Frederic Remington ou le Suisse Karl Bodmer.

*La vacation s'achève sur trois planches de La Vengeance du comte Skarbek.*

Cela m'a permis de faire autre chose, de traiter ce que j'avais envie de dessiner : une intrigue historique, l'époque romantique, la gloire de la Pologne, la révolution belge, la littérature française, l'érotisme, la peinture, les marchands d'art, etc.

*Techniquement, comment ça se passe ? Les cases originales sont immenses !*

Je les ai dessinées debout, face au chevalet, puis je les ai repositionnées sur un format six fois plus grand que celui de l'album. Les planches font un mètre sur soixante-dix centimètres. J'y ai retrouvé des émotions de jeunesse. J'ai testé de nouveaux supports, d'autres types de marqueurs, des gouaches courantes et même du Coca-Cola, etc. Dessiner ou peindre reste pour moi une chose aussi essentielle que respirer. Je ne pourrais pas m'en passer.

Entretien réalisé par Patrick Gaumer,  
auteur de la monographie Rosinski (Le Lombard).



**THORGAL**

LES ARCHERS (T.9),  
LE LOMBARD 1985

Planche originale n°4, prépubliée  
dans *Le Journal de Tintin* n°461 du 10 juillet  
1984. Indications ortho-typographiques  
au crayon bleu. Encre de Chine et rehauts  
de gouache blanche sur papier  
35,9 × 47,5 CM (14,13 × 18,7 IN.)

18 000 - 20 000 €

La voilà, Kriss de Valnor, dans cette très belle planche où elle déploie toute son arrogance, et son incroyable talent d'archère, capable de trancher un poignet d'un seul trait. Grzegorz Rosinski est probablement le dessinateur réaliste du *Journal de Tintin* qui arrive le mieux à traduire la fureur des éléments déchaînés. Cette planche en fait la démonstration : dès la première case, il multiplie les textures et les matières, joue de la lumière pour silhouetter les masses sombres des deux cavaliers, cadencant l'image par les traits obliques de la pluie battante, tandis que, dans la dernière case, la tempête qui a brisé les barques de Thorgal et de Tjall-le-fougueux fait rage. Une planche marquante dont le traitement graphique tient la comparaison avec les meilleures pages de Bernie Wrightson.



DEPECHE-TOI,  
JE N'AI PLUS  
QUE QUATRE  
FLÈCHES!...



**THORGAL**

LES ARCHERS (T.9),  
LE LOMBARD 1985

Planche originale n°3, prépubliée dans  
*Le Journal de Tintin* n°461 du 10 juillet 1984  
Indications ortho-typographiques au  
crayon bleu. Encre de Chine et rehauts  
de gouache blanche sur papier  
35,9 x 47,3 cm (14,13 x 18,62 in.)

15 000 - 18 000 €

Nouvelle séquence trépidante où Kriss  
accompagnée de Sigwald-le-brûlé, vient  
de s'emparer de la pierre de sang pourtant  
lourdement protégée. Cette scène nocturne  
permet à l'artiste de jouer sur la densité des  
traits dans une habile succession de champs  
et de contrechamps où les fugitifs sont

contraints de combattre sur deux fronts :  
à l'arrière contre leurs poursuivants, à l'avant  
contre les gardes du camp. Ils parviennent  
néanmoins à dépasser la clôture et à rejoindre  
leurs montures tout en décochant leurs  
flèches, et ceci dans une parfaite lisibilité.  
Un petit chef-d'œuvre de narration.



**THORGAL**

AU-DELÀ DES OMBRES (T.5),  
LE LOMBARD 1983

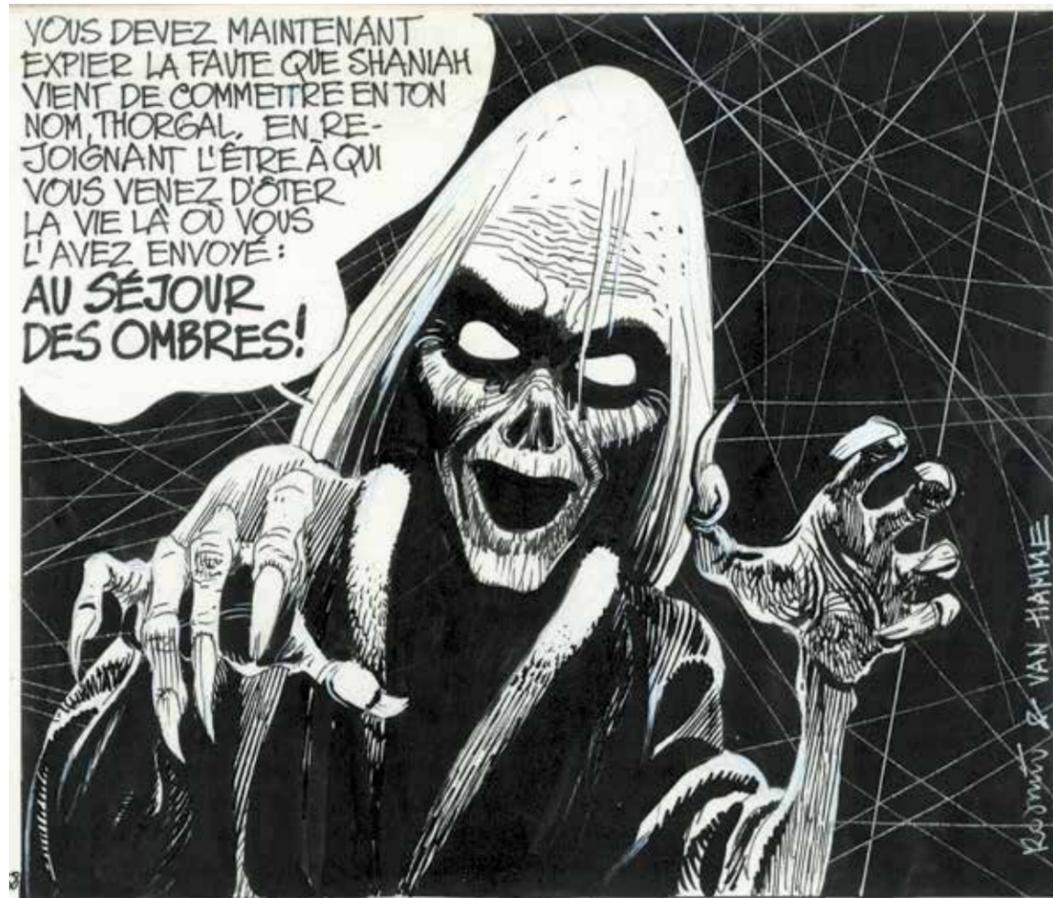
Planche originale n°38, prépubliée dans  
*Le Journal de Tintin* n°371 du 19 octobre 1982

Signée. Encre de Chine sur papier  
35,6 × 47,2 cm (14,02 × 18,58 in.)

18 000 - 20 000 €

Cette superbe planche captive par sa composition et sa beauté dépouillée. Elle retranscrit avec brio l'essence de cette série : une œuvre aux frontières des genres mêlant habilement Heroic Fantasy, Sword-Fantasy et science-fiction. Cet épisode très sombre donne naissance à un récit métaphysique, où la mort et le néant occupent une place centrale. On y retrouve

les codes de la Dark Fantasy au ton lugubre et oppressant, renforcé par la présence quasi spectrale d'un hôte qui confronte Thorgal à un dilemme moral : sacrifier une vie pour sauver celle de sa bien-aimée. Cette planche vertigineuse démontre tout le talent de Rosinski qui n'est pas sans rappeler les jeux graphiques, contemporains, d'Andréas.



**THORGAL**

LES ARCHERS (T.9),  
LE LOMBARD 1985

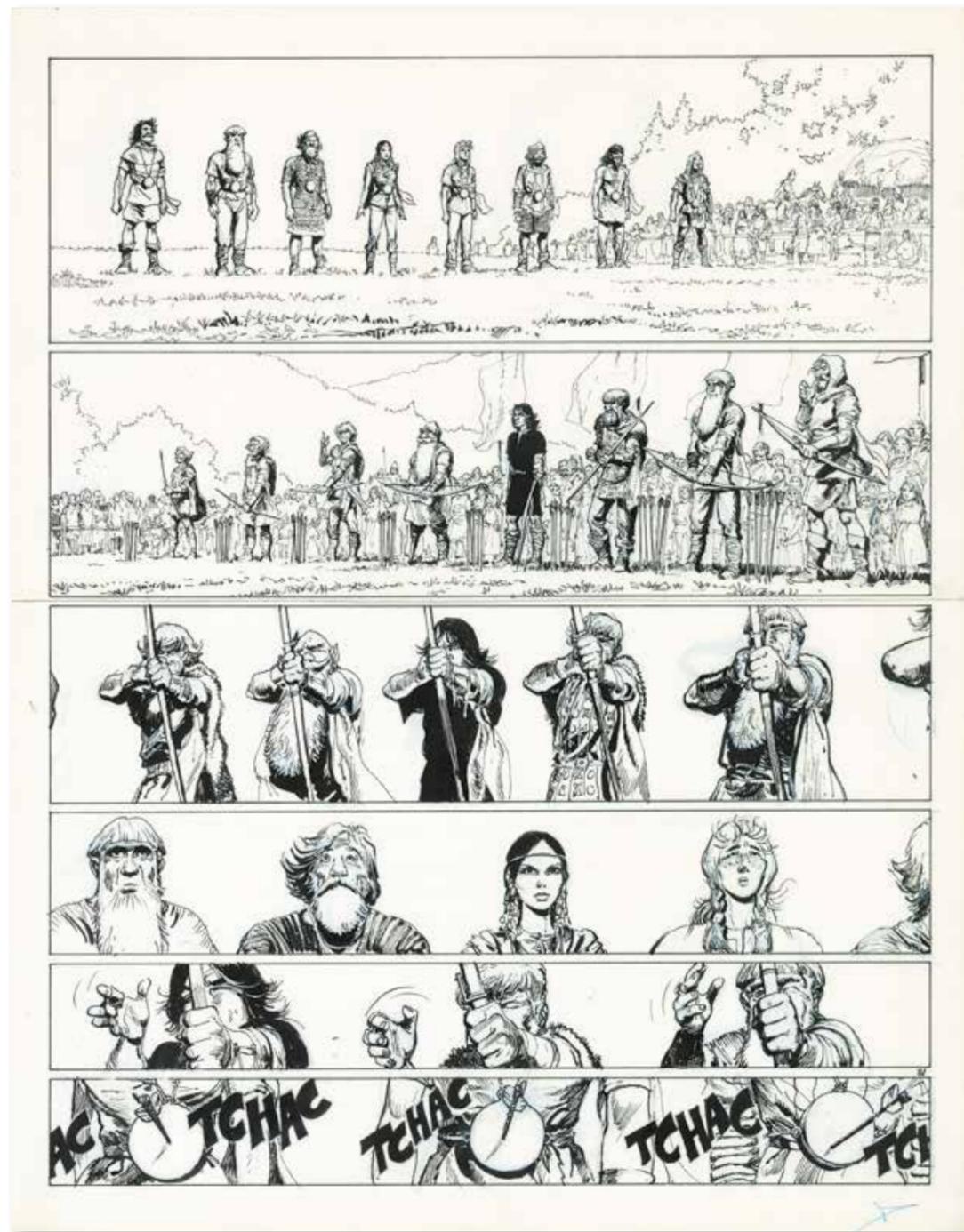
Planche originale n°31, prépubliée dans  
*Le Journal de Tintin* n°468 du 28 août 1984

Encre de Chine et rehauts de gouache  
blanche sur papier  
36,3 × 47,1 CM (14,29 × 18,54 IN.)

15 000 - 18 000 €

Paru en septembre 1985, *Les Archers* est un album marquant à plus d'un titre : il inaugure le *Cycle du pays Qâ* et met en scène la rencontre entre le vaillant guerrier et la maléfique Kriss de Valnor, dont Thorgal repère du premier coup d'œil « *la beauté de chat sauvage* ». Il recommande d'ailleurs au jeune Tjall, immédiatement subjugué, de se méfier de ses griffes. En vain... Ce n'est pourtant

pas sur le jeune blond que la guerrière a jeté son dévolu, mais bien sur notre père de famille balaféré. La séquence de tournoi, au cœur de l'album, permet au héros de faire la démonstration de ses fabuleux talents d'archer, qui ne font que renforcer la passion vénéneuse de Kriss pour un Thorgal qui ne lui restera pas éternellement indifférent...



**THORGAL**  
**LES ARCHERS (T.9),**  
**LE LOMBARD 1985**

Planche originale n°10, prépubliée dans  
*Le Journal de Tintin* n°463 du 24 juillet 1984  
 Indications ortho-typographiques au  
 crayon bleu. Encre de Chine et rehauts  
 de gouache blanche sur papier  
 36 x 47,2 cm (14,17 x 18,58 in.)

18 000 - 20 000 €

Nous retrouvons ici Thorgal dans  
 l'ancre d'Arghun-Pied-d'arbre, l'oncle de  
 Tjall-le-fougueux, vivant au creux de la falaise.  
 L'armurier, l'un des meilleurs fabricants d'arcs  
 et de flèches, en profite pour offrir un véritable  
 cours sur la diversité de cet instrument de  
 guerre qui décide de l'issue des batailles à

cette époque. Une fois encore, Rosinski excelle  
 dans la description de l'atelier de l'artisan par  
 un savant jeu de lumières et de textures. Son  
 impressionnante maîtrise graphique lui permet  
 de passer, d'une case à l'autre, du rendu d'une  
 solide porte de chêne à cette façade maritime  
 creusée par les siècles.





**THORGAL**

LA CHUTE DE BREK ZARITH (T.6),  
LE LOMBARD 1984

Planche originale n°19, prépubliée dans  
*Le Journal de Tintin* n°393 du 22 mars 1983  
Encre de Chine et crayon bleu sur papier  
36 x 47,3 cm (14,17 x 18,62 in.)

18 000 - 20 000 €

Ce chapitre final du *Cycle de Breik Zarith* marque l'accomplissement de notre héros qui, après de nombreuses épreuves, fait la rencontre de son fils Jolan enlevé par Sharda-le-Puissant. Il règne dans cet album « une atmosphère fellinienne affirmée », selon l'artiste. « J'ai développé [dans cet album] le côté théâtral, presque grotesque des personnages. » En témoigne la tension extrême émanant du strip central, où les émotions s'enchaînent en quelques

coups de pinceau : Thorgal passe de la surprise à la tendresse lorsqu'il découvre cet enfant esseulé. Un moment hors du temps en opposition complète avec les réjouissances dionysiaques qui se déroulent au même moment dans le château. La composition est parfaitement maîtrisée, l'absence de décor dans la scène au cœur de la planche lui offre un bel équilibre, contrebalançant avec l'atmosphère étouffante régnant dans la demeure.



**THORGAL**  
LES ARCHERS (T.9),  
LE LOMBARD 1985

Planche originale n°13, prépubliée dans  
*Le Journal de Tintin* n°463 du 24 juillet 1984  
Indications ortho-typographiques au  
crayon bleu. Encre de Chine et rehauts  
de gouache blanche sur papier  
36 x 47,3 cm (14,17 x 18,62 in.)

15 000 - 18 000 €

Archère prodigieuse consciente de son talent, Kriss de Valnor ne rechigne jamais à en faire la démonstration mais la chose n'impressionne ni Tjall ni Thorgal. Les deux compères se gardaient bien de dévoiler leur adresse à ce genre d'exercice : Thorgal simule un handicap, tel Ulysse grimé en mendiant dans *L'Odyssée*, mais Tjall n'a pas longtemps cette sagesse... Le fougueux jeune homme

se mesure à la chasseresse qui saura, le moment venu, lui faire payer son *hybris*. En empruntant son argument à Homère, Jean Van Hamme confère non seulement à *Thorgal* une aura mythique, mais permet surtout à Rosinski de mettre en place les physionomies et le profil psychologique de ceux qui participeront au concours, condition nécessaire pour obtenir un suspens réussi.



**THORGAL**

LES ARCHERS (T.9),  
LE LOMBARD 1985

Planche originale n°30, prépubliée dans  
*Le Journal de Tintin* n°468 du 28 août 1984

Signée. Encre de Chine et rehauts de  
gouache blanche sur papier  
36,3 x 47,5 cm (14,29 x 18,7 in.)

15 000 - 18 000 €

Dans cette séquence, Thorgal et Tjall-le-fougueux sont sauvés de justesse par Kriss de Valnor et son compagnon Sigwald-le-brûlé : la belle archère a besoin de tous ses pions pour exécuter ses plans tortueux. Rosinski multiplie les points de vue et joue avec

l'alternance des champs contrechamps pour rendre toute la violence de cette échauffourée. En dépit d'un combat houleux, la scène reste parfaitement lisible et achève de construire la personnalité de la redoutable guerrière.



**THORGAL**

LE PAYS QÂ (T.10),  
LE LOMBARD 1986

Planche originale n°10, prépubliée dans *Le Journal de Tintin* n°486 du 1<sup>er</sup> janvier 1985. Signée. Encre de Chine et rehauts de gouache blanche sur papier 36 × 47,1 cm (14,17 × 18,54 in.)

15 000 - 18 000 €

Planche-clé du *Cycle du Pays Qâ* qui court sur cinq albums entre 1985 et 1988. On découvre dans cette scène intimiste, qui joue des lumières à la façon du Caravage, la personnalité perfide et manœuvrière de Kriss de Valnor, ainsi que les rapports que les personnages entretiennent entre eux : le béguin de Tjall pour Kriss, l'attraction avouée de Kriss pour Thorgal devant une Aaricia effarée, et notre héros, un peu sur

sa réserve, qui se laisse porter par les événements. Rosinski met particulièrement l'accent sur celle qui sera la « Milady de Winter » de la série : « *Nous pratiquons une bande dessinée classique, proche des romans-feuilletons*, dit Rosinski à son biographe Patrick Gaumer. *Face à des personnages incarnant la droiture, il convient de mettre en parallèle des canailles d'envergure.* »



**THORGAL**

LES TROIS VIEILLARDS DU PAYS D'ARAN (T.3), LE LOMBARD 1981

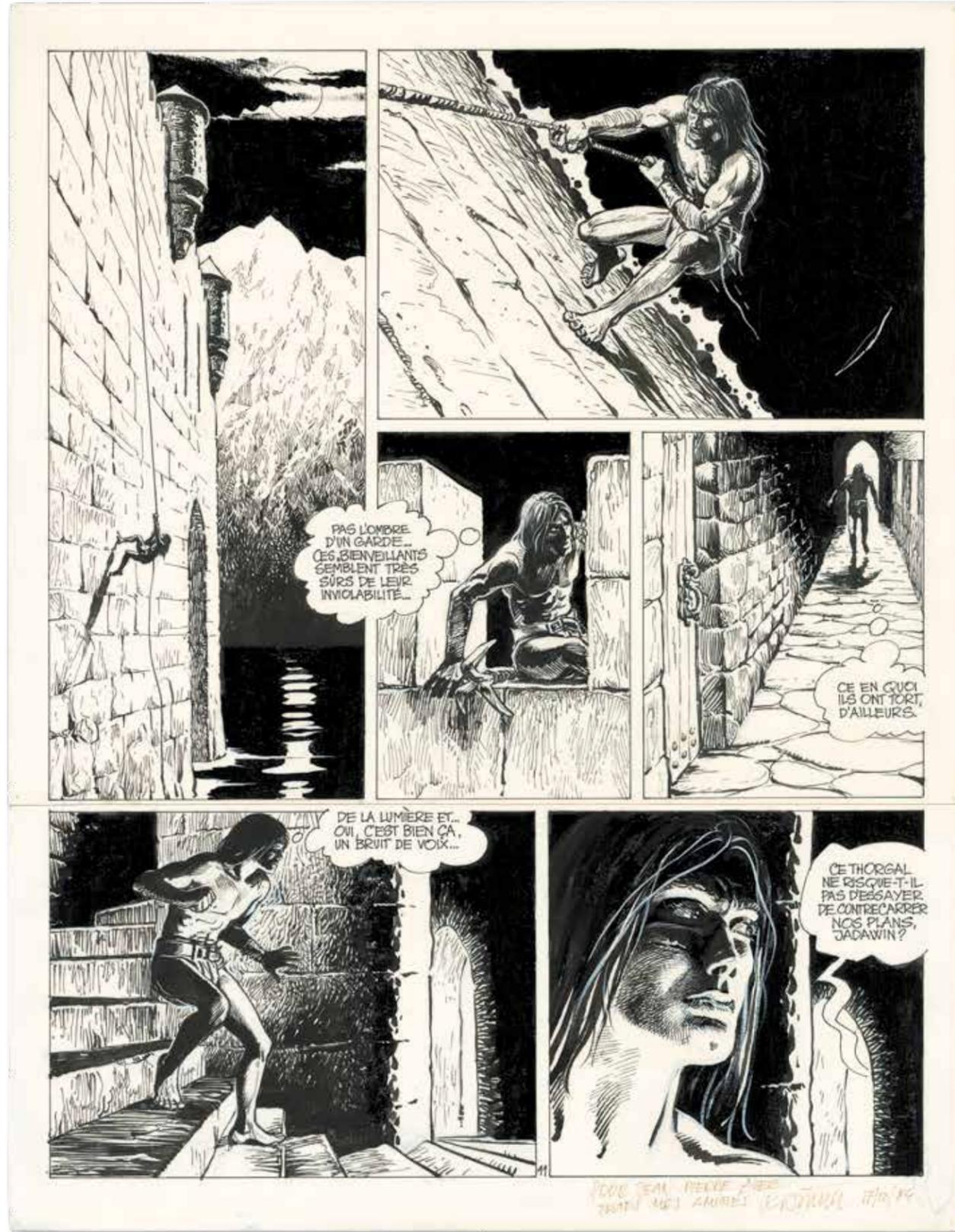
Planche originale n°11, prépubliée dans *Le Journal de Tintin* n°201 du 17 juillet 1979

Signée. Encre de Chine et rehauts de gouache blanche sur papier 36 x 47,1 cm (14,17 x 18,54 in.)

12 000 - 15 000 €

Magnifique planche des *Trois Vieillards du pays d'Aran*, à la composition classique : plan latéral, plongée, contre-plongée, plan large puis serré à mesure que le héros s'approche de son but... « *J'ai vraiment commencé, dans cet épisode, à travailler sur le graphisme, les textures* » confie Rosinski

à Patrick Gaumer. Impressionné par le travail d'Hermann, il s'essaie au Rotring, sculpte les volumes et, sur les conseils du dessinateur de *Jeremiah*, clarifie ses images, systématisant les contrastes de manière à ce que les silhouettes se détachent du fond, les noirs structurant la page.



**THORGAL**

AU-DELÀ DES OMBRES (T.5),  
LE LOMBARD 1983

Planche originale n°25, prépubliée  
dans *Le Journal de Tintin* n°368 du  
28 septembre 1982. Encre de Chine et  
rehautes de gouache blanche sur papier  
36 × 47,2 cm (14,17 × 18,58 in.)

18 000 - 20 000 €

Effondré par la disparition en mer de la  
douce Aaricia et de son enfant à naître,  
Thorgal n'est plus que l'ombre de lui-même.  
Mais un espoir subsiste : sa femme serait  
toujours vivante, dans un état critique, auprès  
de Shardar-le-puissant, maître de Brek Zarith.  
Thorgal finira par la retrouver grâce à deux

autres ravissantes créatures rencontrées sur  
son chemin : la Gardienne des clés et Shaniah,  
qui se sacrifiera d'une flèche par amour pour  
lui. Rosinski saisit cette occasion pour nous  
gratifier de beaux portraits de femmes dans  
une scène bucolique qui contraste avec  
l'atmosphère angoissante des planches à venir.



**THORGAL**

LES TROIS VIEILLARDS DU  
PAYS D'ARAN (T.3), LE LOMBARD 1981

Planche originale n°15, prépubliée dans  
*Le Journal de Tintin* n°201 du 17 juillet 1979

Encre de Chine et rehauts de gouache  
blanche sur papier  
36 × 47 CM (14,17 × 18,5 IN.)

18 000 - 20 000 €

Formidable séquence des *Trois Vieillards du Pays d'Aran* où Thorgal se retrouve coincé au sommet du donjon. Rosinski multiplie les effets de caméra et alterne vue plongeante sur les ennemis et la tour carrée du château et contre-plongée sur un Thorgal menacé mais toujours maître de la situation. Le noir, habilement cadencé, serpente autour de la case centrale, puis s'achève sur un cliffhanger percutant où Thorgal, brandissant

un flambeau qui lui sculpte le corps, prend une dernière pose marmoréenne avant de se jeter dans le vide. Cette image marquante sera retenue pour illustrer la couverture de l'album. Une fois encore, le trait académique du dessinateur et son aptitude à dessiner n'importe quelle situation font merveille. Le traitement de la lumière et des matières n'est pas sans évoquer celui du dessinateur américain Harold Foster, que Rosinski admire.



**THORGAL**

LA MAGICIENNE TRAHIE (T.1),  
LE LOMBARD 1980

Planche originale n°1 issue de l'histoire  
*La Magicienne trahie*, numérotée 7 dans  
l'album. Prépubliée dans *Le Journal de  
Tintin* n°107 du 27 septembre 1977, chapitre  
*Les Anneaux de Freyr*. Encre de Chine et  
rehauts de gouache blanche sur papier  
34,7 × 45,6 cm (13,66 × 17,95 in.)

13 000 - 15 000 €

Document historique puisque nous sommes  
face à l'une des premières planches des  
aventures de Thorgal. On y voit notre héros  
accompagnant une femme rousse et borgne :  
la reine des mers gelées, à qui il a prêté  
serment. Toute la maîtrise de Rosinski est déjà  
présente : l'évocation des paysages enneigés,  
le dessin animalier, le rendu des matières...  
La composition est particulièrement efficace,  
avec un travelling suivi de plans rapprochés  
qui caractérisent chacun des protagonistes : la  
cicatrice sur le visage de Thorgal et l'opulente  
chevelure rousse de la magicienne. Enfin, le  
lecteur est guidé vers l'objectif à atteindre  
dans une contre-plongée finale, où s'exprime  
toute la majesté des paysages nordiques.



**THORGAL**

LA CITÉ DU DIEU PERDU (T.12)

LE LOMBARD 1987

Planche originale n°31, prépubliée dans

*Le Journal de Tintin* n°599 du 3 mars

1987. Signée. Encre de Chine et rehauts

de gouache blanche sur papier

36,3 × 50,8 CM (14,29 × 20 IN.)

15 000 - 18 000 €

Émouvante séquence de la mort de Tjall-le-fougueux, ce personnage timide et timoré, délicat à faire évoluer pour Rosinski. À l'écoute de son dessinateur, Jean Van Hamme décide de le supprimer dans cette séquence très touchante. Ce n'est pas la première fois qu'un personnage meurt dans les bras de son comparse : Greg avait procédé de la même manière dans *Bruno*

*Brazil* à l'exécution de plusieurs de ses personnages, notamment le frère du héros. Mais Van Hamme et Rosinski savent y mettre les formes : Thorgal possède toute l'attitude de la *Piéta* de Michel-Ange qui confère au sacrifice de Tjall une dimension christique. Cette superbe scène sera d'ailleurs reprise pour illustrer la couverture de cet album.



**THORGAL**

LA MAGICIENNE TRAHIE (T.1),  
LE LOMBARD 1980

Planche originale n°3 issue du récit *Presque le paradis*, prépublié dans *Le Journal de Tintin* n°225 du 1<sup>er</sup> janvier 1980. Encre de Chine et rehauts de gouache blanche sur papier 35,9 × 47 cm (14,13 × 18,5 in.)

15 000 - 18 000 €

L'association entre Grzegorz Rosinski et Jean Van Hamme a été une des plus heureuses de l'histoire de la bande dessinée franco-belge. Le scénariste a un talent unique pour conférer à ses récits un rythme trépidant, parfaitement minuté, à partir de situations tout à fait classiques : ici un cavalier poursuivi par une meute de loups dont la fuite éperdue s'achève dans un précipice. De son côté, Rosinski accompagne à la perfection cette narration : plongée, plan large indiquant la crevasse, contre-plongée sur le saut du cheval, enfin la dernière case qui entraîne le lecteur au bout de la page, littéralement, dans sa chute. Comment ne pas désirer ardemment lire la suite ?



**THORGAL**

L'ENFANT DES ÉTOILES (T.7),  
LE LOMBARD 1984

Planche originale n°4 issue de l'histoire  
Le Métal qui n'existait pas, prépubliée dans

Super Tintin n°22 du 27 septembre 1983

Rustine dans le texte en case 3

Encre de Chine et rehauts de gouache

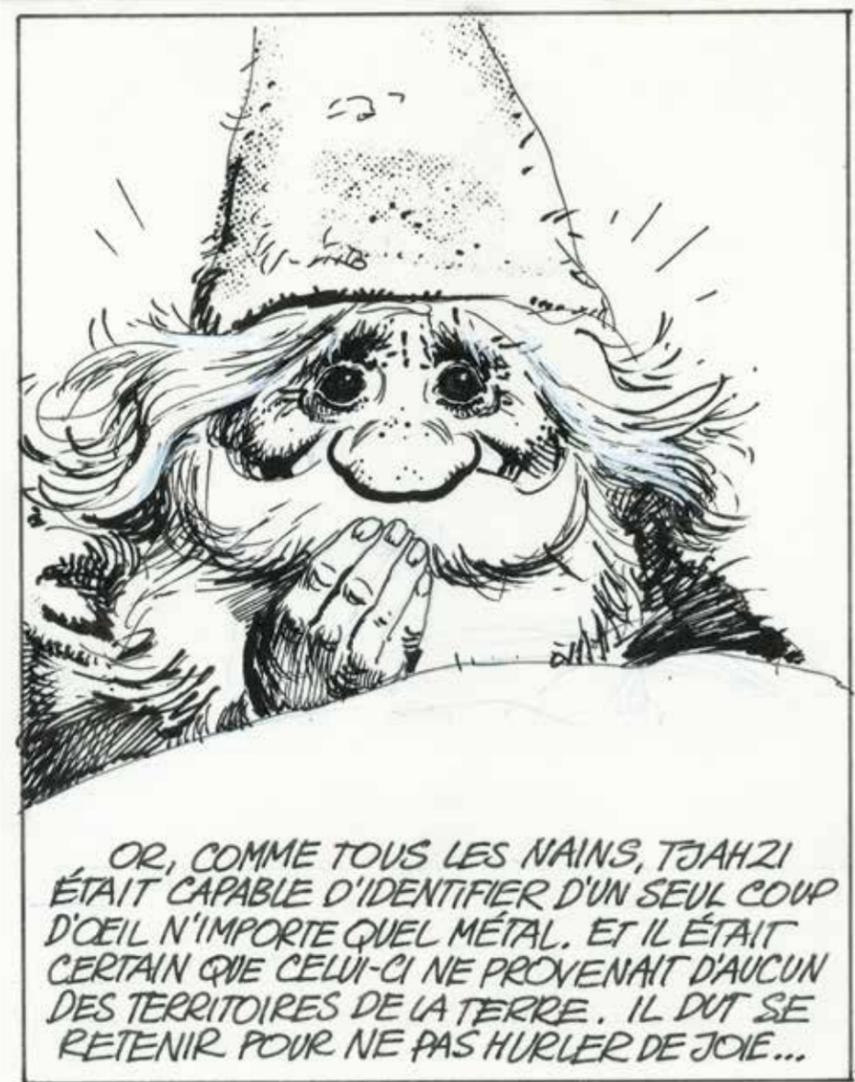
blanche sur papier

36,2 x 47 cm (14,25 x 18,5 in.)

10 000 - 12 000 €

Cette planche est issue d'un album constitué  
d'histoires courtes destinées au trimestriel  
Super Tintin. En principe sans conséquence,  
ces récits courts vont trouver toute leur  
importance par la suite en donnant naissance  
à des concepts et des personnages appelés  
à un grand avenir. C'est le cas ici pour le nain

Tjazhi, chargé par le père de tous les nains de  
retrouver « le métal qui n'existe pas » et qui  
interviendra plus tard auprès de la Gardienne  
des clés. On retrouve Thorgal, enfant, tandis  
que Jean Van Hamme distille les premiers  
éléments sur ses origines extra-terrestres...

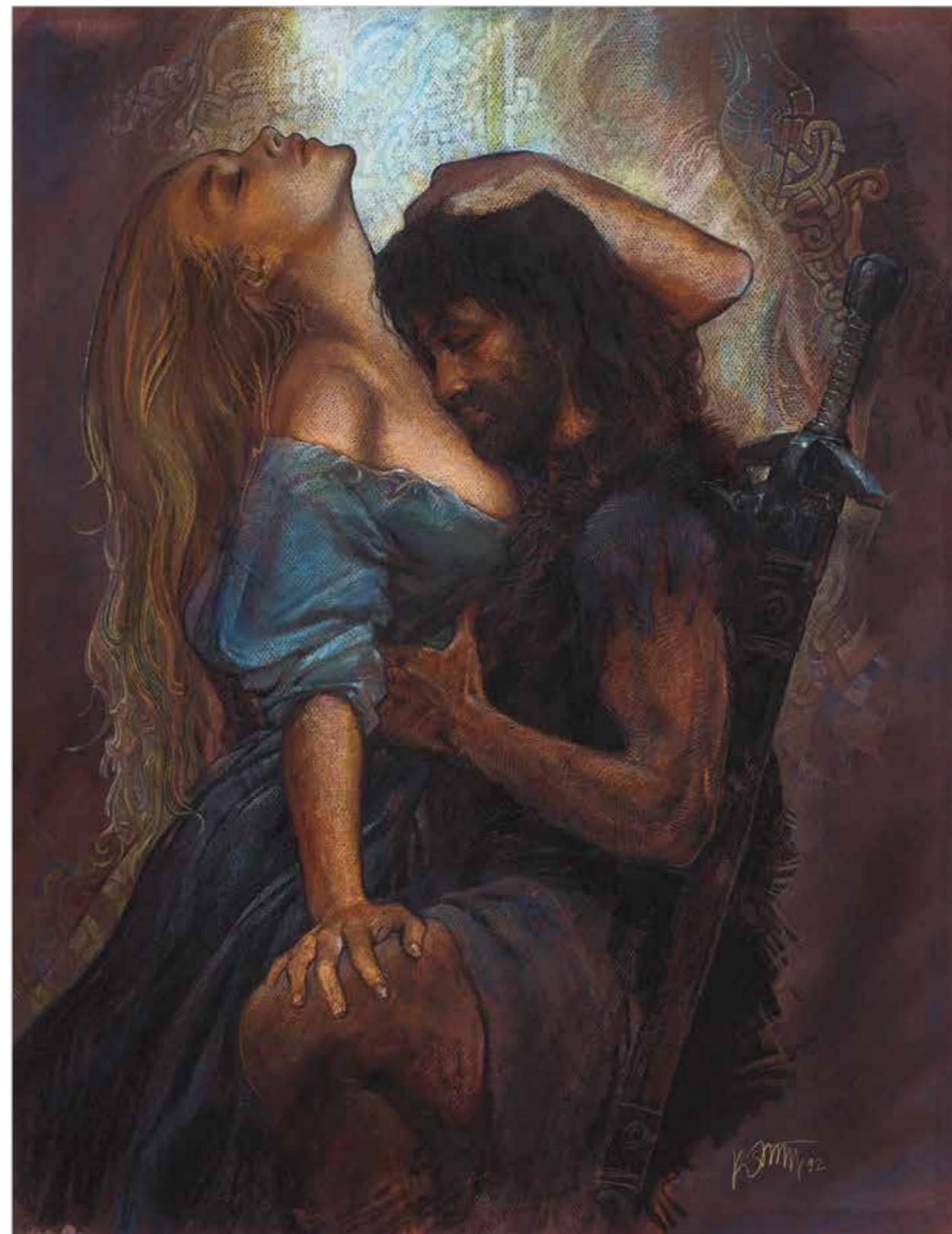


**THORGAL**

Illustration originale réalisée en 1992 pour une affiche éditée par Bleu Cobalt. Signée Pastel et pierre noire sur papier de couleur 50,4 × 62,5 cm (19,84 × 25,67 in.)

**15 000 - 20 000 €**

Très belle étreinte entre Thorgal et Aaricia. Dans cette œuvre de commande, Rosinski se permet de traiter un thème hors des sentiers battus. L'occasion pour l'artiste de s'essayer au pastel, une technique difficile à envisager pour une exploitation régulière, si l'on fait exception des couvertures des albums de *Thorgal* souvent peintes à l'huile. Cette illustration confirme le goût de Rosinski pour la peinture classique à laquelle il emprunte de nombreux canons, tant dans la composition de l'ensemble que dans l'élaboration de la gamme chromatique.



**THORGAL**

Illustration originale, utilisée en quatrième de couverture des albums de la série à partir de 1995. Signée. Encre de Chine et rehauts de gouache blanche sur papier 25,4 × 36,3 CM (10 × 14,29 IN.)

5 000 - 6 000 €

Belle représentation du quatuor familial, avec Thorgal Aegirsson, son épouse Aaricia Gandalfsdóttir et leurs enfants Jolan et Louve. Il a fallu attendre le milieu des années 1970 avant de voir apparaître dans la bande dessinée franco-belge des familles de héros. Jusque-là, les personnages étaient orphelins ou dotés de parents-potiches comme chez

Hergé dans *Jo, Zette et Jocko*. Ce dessin, que l'on retrouvera au dos des albums à partir de sa vingtième aventure, représente le rêve que Thorgal poursuit et qui ne cesse de lui échapper : une vie paisible parmi les siens, loin du tumulte des hommes et de la folie des dieux.



**THORGAL**

Illustration originale, utilisée pour la réalisation d'une plaque émaillée lors du festival BD de Charleroi en 1995. Signée. Encre de Chine et rehauts de gouache blanche sur papier 25,3 × 36,3 CM (9,96 × 14,29 IN.)

5 000 - 7 000 €

Kriss de Valnor est l'un de ces personnages féminins qu'affectionne tout particulièrement Jean Van Hamme : distante et désirable, torride et redoutable. Elle représente à la fois le fantôme de la femme dominatrice et la relation adultère, d'autant plus désirable qu'elle transgresse les usages et la morale mais aussi dangereuse parce

qu'elle peut blesser les êtres chers à Thorgal. La composition pyramidale donne toute sa force à cette scène en mer ; un cadrage en contre-plongée magnifie les deux personnages, fiers et imperturbables. Une œuvre épique, à l'image de la saga, portée par le trait puissant de Rosinski.



**THORGAL**

LE LOMBARD 2011  
Illustration originale, portrait de Thorgal  
publié en ex-libris par la librairie Raspoutine  
en 2010. Ce dessin a également été utilisé  
en quatrième de couverture de l'édition  
Magnum de la série. Encre de Chine et  
rehauts de gouache blanche sur papier  
21,2 x 29,3 CM (8,35 x 11,54 IN.)

4 000 - 5 000 €

Rare et élégant portrait de l'Enfant des Étoiles  
devenu ce héros prêt à affronter les dieux  
comme les hommes. Bien loin des canons de  
l'école franco-belge, Rosinski se distingue par  
un dessin brut, forgé à l'Académie des Beaux-  
Arts de Varsovie et qu'il affûte ensuite en

travaillant pour plusieurs maisons d'éditions  
polonaises. Son trait s'appuie davantage sur  
les codes de l'illustration jeunesse de son  
pays que sur celui de la ligne claire, qui le  
rapproche - sur ce point - d'un Harold Foster.



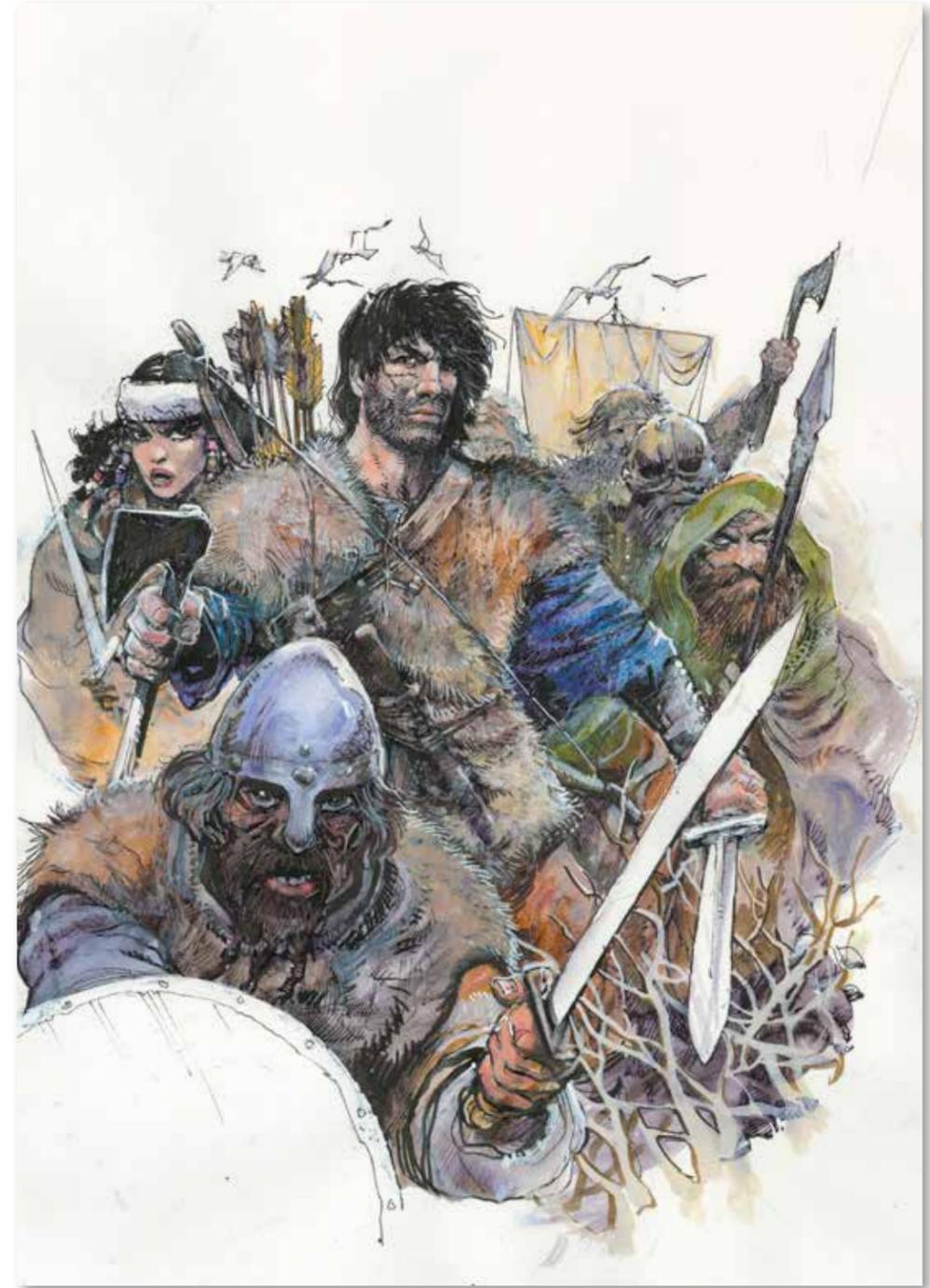
**THORGAL**

SOPHIA PUBLICATIONS 2017  
Illustration originale réalisée en 2016 pour  
la couverture du magazine *Historia hors-série*  
consacré à Thorgal et la saga des vikings  
Encre de Chine et gouache sur papier  
29,6 x 42 CM (11,65 x 16,54 IN.)

6 000 - 8 000 €

« Je suis imprégné par l'Histoire » dit  
Rosinski. Par la peinture d'histoire aussi :  
on le voit dans ce sujet où nos héros sont  
entourés de guerriers sinistres fraîchement  
débarqués et prêts à en découdre.  
Parmi ces visages hirsutes, une figure

féminine - Kriss de Valnor - se détache  
immédiatement. La femme est aussi une  
combattante... mais tout de même au second  
rang : on ne bouscule pas si facilement  
une tradition à ce point enracinée...



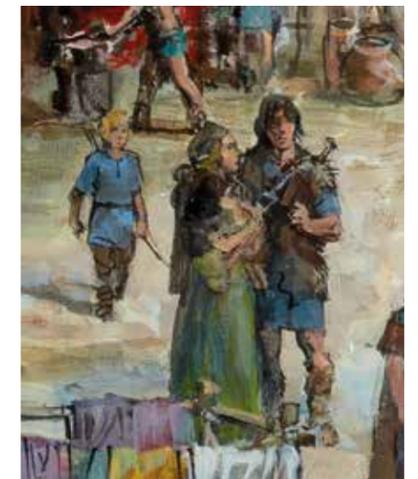


**THORGAL**

Peinture originale, *Vue d'un village mérovingien*, réalisée en 2009 pour le Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, signée. Huile sur toile 146 x 89 cm (57,4 x 35 in.)

**20 000 - 25 000 €**

Cette *Vue d'un village mérovingien*, parfaitement documentée et incluant les dernières découvertes archéologiques, a été réalisée par Rosinski en 2009 pour une exposition au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles. Alors confronté au décès de son épouse Kasia, Rosinski accepte cette commande pour l'un des musées les plus importants de Belgique. Il confie à Patrick Gaumer : « *Je n'étais plus capable de me concentrer sur la bande dessinée. La peinture m'a sauvé, m'a permis de ne pas sombrer...* » Après de nombreuses recherches et esquisses, il réalisa trois sujets, dont celui-ci qui connut plusieurs versions. L'auteur glisse dans cette peinture d'histoire un clin d'œil à sa célèbre série viking en représentant, dans la partie gauche de la toile, les membres de la famille de Thorgal Aegirsson...



**LE GRAND POUVOIR DU CHNINKEL**

CASTERMAN 1988

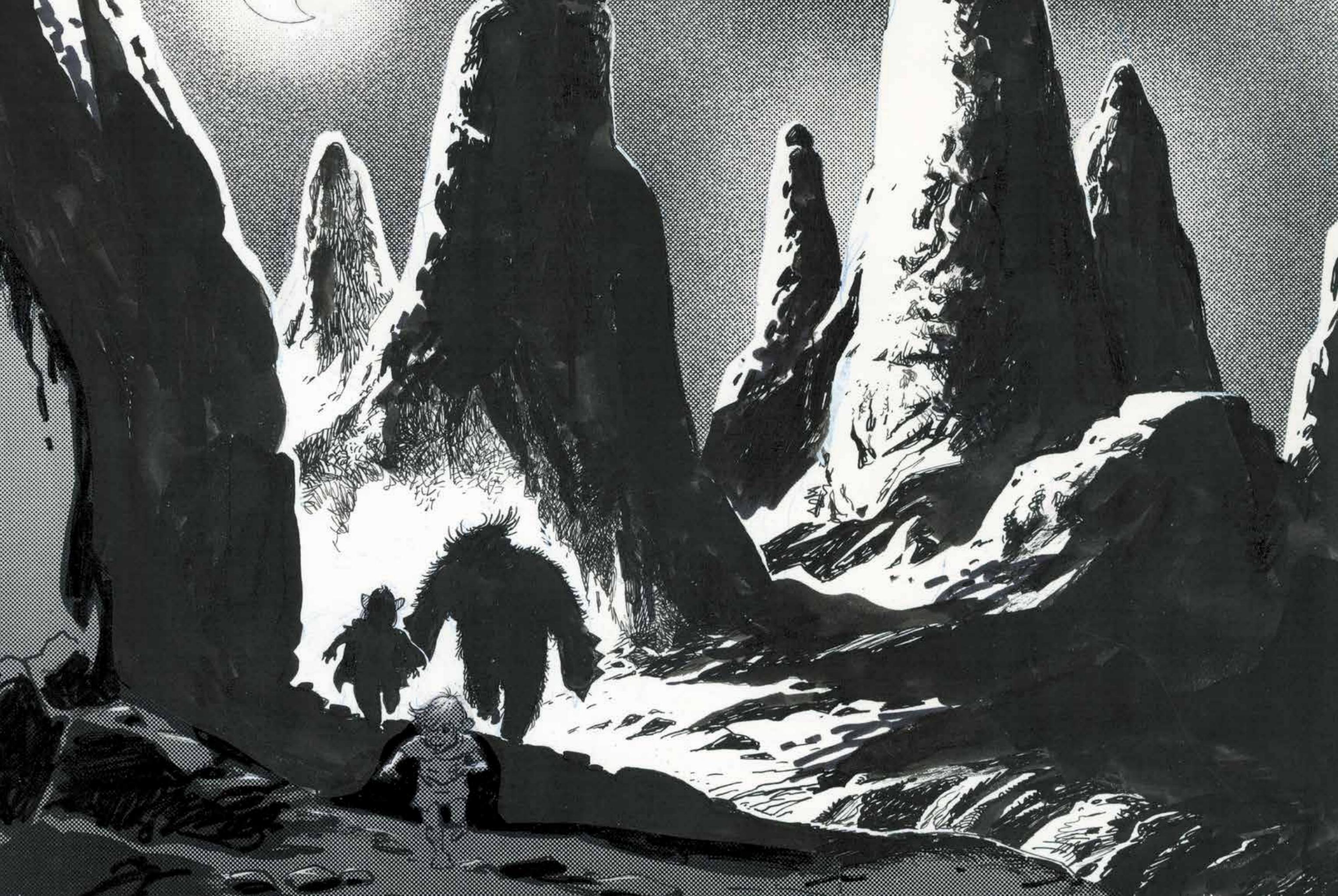
Planche originale n°53, prépubliée dans *(À Suivre)* n°109 en février 1987  
Encre de Chine, crayon bleu et rehauts de gouache blanche sur papier 36,3 × 51,3 cm (14,29 × 20,02 in.)

15 000 - 20 000 €

En 1986, la publication du *Grand Pouvoir du Chninkel* fait sensation. C'était la première fois que Rosinski s'attaquait à la forme relativement nouvelle du roman graphique. Le changement de support permet aussi d'aborder des thématiques plus adultes : la religion (en particulier les Évangiles), les références cinématographiques mais aussi un certain érotisme. Dans cette séquence, Jean Van Hamme s'appuie sur ce que Rosinski manie avec dextérité : le déchaînement

des éléments naturels dans une scène qui évoque le Déluge. On reste dans la matière biblique, ce qui est une bonne position pour un scénariste-démiurge. La composition de la planche s'articule autour d'un jeu d'obliques conforté par le croisillon au centre de la page. La caméra progresse d'abord en début de page dans un zoom avant, s'arrête sur un gros plan du héros contrarié, puis s'éloigne tout doucement à la fin de la planche. Une réalisation exemplaire.





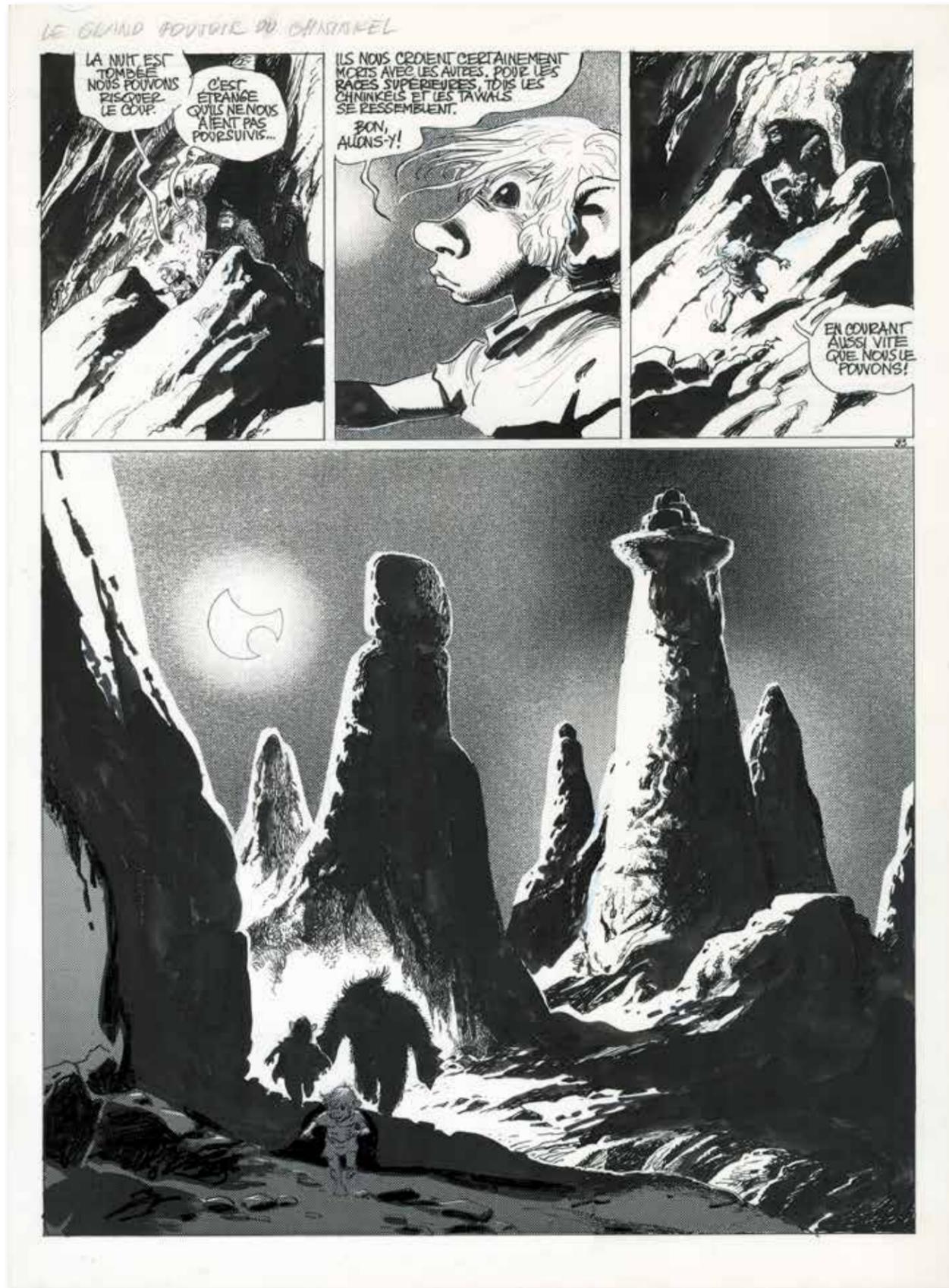
**LE GRAND POUVOIR DU CHNINKEL**

CASTERMAN 1988  
Planche originale n°93, prépubliée  
dans (À Suivre) n°111 en avril 1987  
Encre de Chine, gouache blanche,  
crayon de couleur et trame sur papier  
36,7 x 50,2 cm (14,45 x 19,76 in.)

15 000 - 20 000 €

Le dessinateur avait déjà expérimenté une multitude de techniques sur *Thorgal* mais la mise en couleurs sur bleus de coloriage en avait réduit l'impact. Ce n'est pas le cas ici : « Je me suis efforcé de restituer les matières avec le noir et blanc. Je voulais créer l'illusion de la couleur sans l'utiliser, restituer la spontanéité du premier jet. » Dans cette planche, Rosinski utilise une trame avec un effet d'aérographe, une technique plutôt rare chez lui, mais qui n'est qu'une des nombreuses

expérimentations que fit le dessinateur sur cet album. Dans un régime communiste où les produits américains étaient interdits, les graphistes polonais ont eu très tardivement accès aux trames Letraset largement utilisées en Occident. Ils les réinventaient avec des techniques artisanales. Bien que faisant l'aller-retour entre Varsovie et Bruxelles, Rosinski était encore dans ce genre de recherche dont l'utilité sera bientôt balayée avec les progrès de l'informatique.



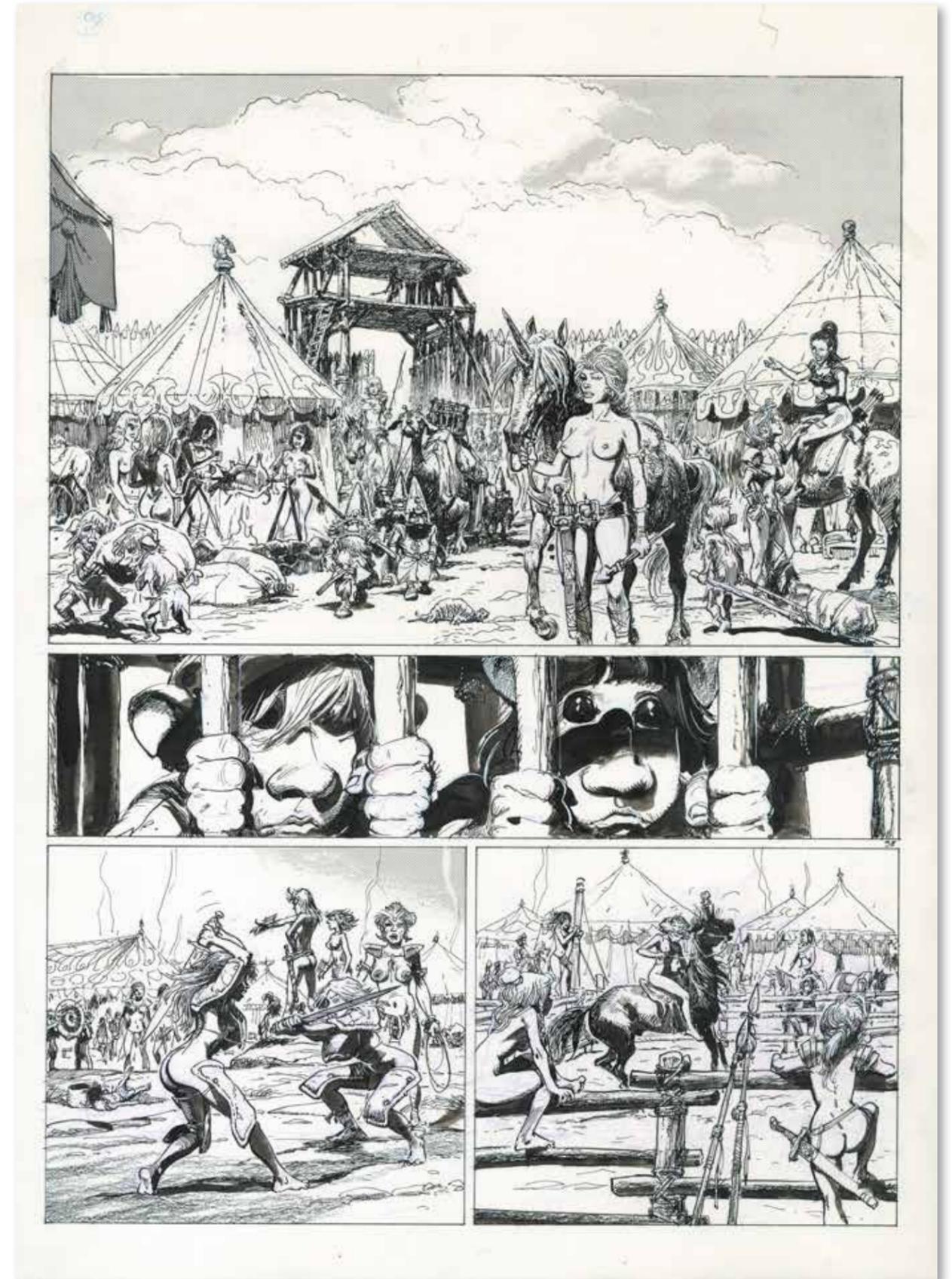
**LE GRAND POUVOIR DU CHNINKEL**

CASTERMAN 1988  
Planche originale n°98, prépubliée  
dans (À Suivre) n°112 en mai 1987  
Encre de Chine, gouache blanche,  
crayon de couleur et trame sur papier  
36,7 × 51,2 CM (14,45 × 20,16 IN.)

15 000 - 20 000 €

Belle séquence où J'on et G'wael, prisonniers, assistent de leur cage à cette bacchanale qui n'est pas sans rappeler Epoxy, le premier roman graphique de Jean Van Hamme dessiné par Paul Cuvelier pour les éditions Losfeld en 1968. Rosinski en avait acquis un exemplaire sans savoir qu'il travaillerait un jour avec le scénariste. *Le Grand pouvoir*

*du Chninkel* lui permet de multiplier les expériences : « J'ai donné à certains traits, certaines cases, une densité particulière. J'ai utilisé des crayons gras pour créer des effets de matière. Et surtout, j'ai organisé les différents plans avec plus de rigueur. Je devais tout faire pour que l'image soit la plus crédible possible. »



**COMPLAINTE DES LANDES PERDUES**

BLACKMORE (T.2), DARGAUD 1994  
 Planche originale n°26  
 Encre de Chine, gouache blanche,  
 crayon de couleur et trame sur papier  
 36,7 x 51,1 CM (14,45 x 20,12 IN.)

6 000 - 8 000 €

« Pour Grzegorz Rosinski et moi, au départ, raconte Jean Dufaux, Complainte ne devait faire que deux albums centrés sur le personnage de Sioban. Mais c'est lors d'un voyage en Écosse que nous avons fait ensemble, puis en Irlande, que

se sont ouvertes pour moi les légendes de ses régions et l'idée d'en faire une série. J'ai compris que plus que l'histoire d'un personnage, je voulais écrire sur l'histoire de ces régions. Surtout, sur la mythologie qui sous-tend l'histoire de l'Écosse. »



**COMPLAINTE DES LANDES PERDUES**

BLACKMORE (T.2), DARGAUD 1994  
 Planche originale n°55  
 Encre de Chine, crayon bleu et rehauts  
 de gouache blanche sur papier  
 36,4 x 51,3 CM (14,33 x 20,2 IN.)

6 000 - 8 000 €

La confrontation entre Sioban et le mage Bedlam passe par la résolution de l'énigme au cœur de Complainte : quel est le processus du mal ? « Au fur et à mesure que j'avais dans l'histoire, je me suis demandé d'où vient Sioban ; d'où viennent les Sorcières ? ; d'où viennent les Moriganes ? ; d'où vient cette malédiction qui mine la famille des Sudène ? ;

d'où vient cette idée que le Mal est au cœur de l'Amour et que l'Amour au cœur du Mal ? » Cette séquence s'inspire directement de ces questionnements. La réponse à cette question a l'effet d'une formule magique qui déclenche, sitôt prononcée, des phénomènes incontrôlables et dévastateurs.



**COMPLAINTE DES LANDES PERDUES**

BLACKMORE (T.2), DARGAUD 1994  
 Planche originale n°51. Encre de Chine et crayon bleu sur papier  
 36,6 x 51,1 CM (14,41 x 20,12 IN.)

7 000 - 8 000 €

Complainte des Landes perdues avait été proposée par son éditeur à Grzegorz Rosinski qui, selon la légende, ignorait qui en était l'auteur. « Dans Complainte, je devais aborder un registre plus réaliste, plus "dur" » raconte Rosinski. Plus exigeant aussi : la narration de Dufaux relève du livret d'opéra. Les thèmes s'imposent lentement, comme des

incantations, et s'appuient davantage sur la puissance évocatrice du dessin que chez Van Hamme. Peu à peu, le récit s'insinue, impose sa musique et ses moments lyriques qui deviennent parfois des morceaux de bravoure et s'achèvent en apothéose. Rosinski y appose un accord parfait d'images virtuoses et de personnages titanesques.



**WESTERN**

LE LOMBARD 2001  
 Planche originale n°7  
 Rehauts de gouache et textes collés dans les phylactères. Aquarelle, gouache et encre de Chine sur papier  
 36,7 x 51 CM (14,45 x 20,08 IN.)

7 000 - 8 000 €

Western est né de l'envie de Rosinski de s'échapper un temps de l'univers de l'Heroic Fantasy. Il propose à Jean Van Hamme de prolonger la réussite du *Grand Pouvoir du Chninkel* avec un nouveau roman graphique : le scénariste de *Largo Winch* se tourne vers le western, en s'inspirant de *L'Homme qui*

*tua Liberty Valance*, une nouvelle écrite par Dorothy M. Johnson. Dans cet album réalisé en couleur directe, Rosinski expérimente encore : il multiplie les *splash pages*, les grandes illustrations pleine page, et effectue une mise en couleurs quasiment monochrome seulement soulignée de rouge pour le sang.





**LA VENGEANCE DU  
COMTE SKARBK**  
DEUX MAINS D'OR (T.1),  
DARGAUD 2004

Planche originale n°25  
Technique mixte sur papier  
68,3 × 96,3 CM (26,89 × 37,91 IN.)

8 000 - 10 000 €

*La Vengeance du Comte Skarbek*, sorte de *Monte-Cristo* se déroulant dans le Paris artistique de 1843, met en scène la vengeance d'un peintre spolié par son marchand, Daniel Northbrook qui, le laissant pour mort, spéculé sur la rareté de ses toiles. Dans ce récit où l'on croise aussi bien Chopin, cousin du héros, qu'Alexandre Dumas, Yves Sente fait le lien entre la

révolution belge de 1830 et l'insurrection polonaise, matée par l'armée russe. Dans cette planche, où la paisible situation des nantis de la noblesse contraste avec la révolte qui gronde, Rosinski évoque l'époque du romantisme et son ambiance picturale à travers des cases grand format, représentant chacune une petite scène de genre inspirée par des lieux qu'il connaissait bien.



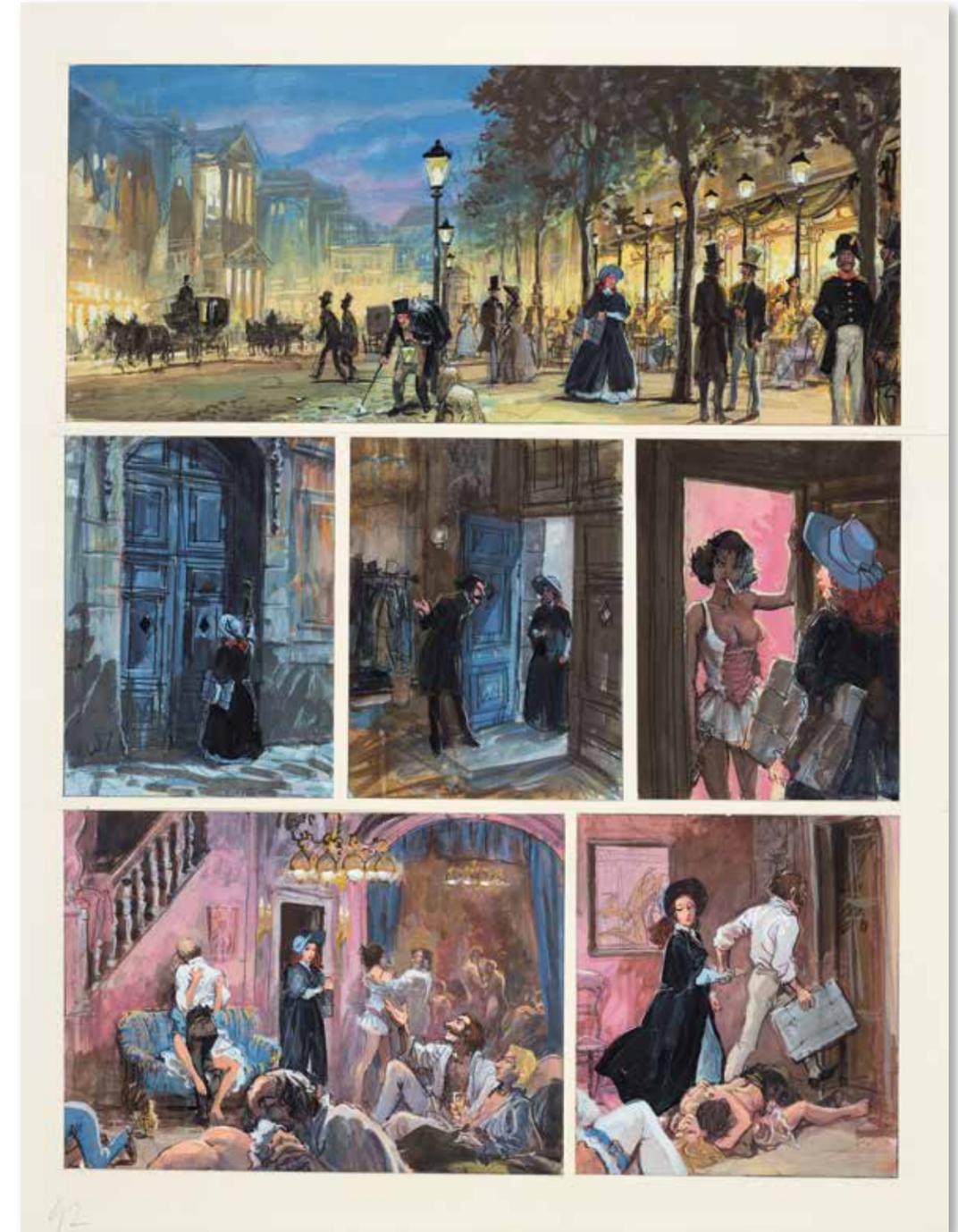
**LA VENGEANCE DU  
COMTE SKARBK**  
DEUX MAINS D'OR (T.1),  
DARGAUD 2004

Planche originale n°42  
Technique mixte sur papier  
68,2 × 95,8 CM (26,85 × 37,72 IN.)

8 000 - 10 000 €

*La Vengeance du Comte Skarbek*, sur un scénario d'Yves Sente, est le premier album où Grzegorz Rosinski passe du bleu de coloriage à la couleur directe, une technique de mise en couleur peu utilisée en raison du temps nécessaire à sa réalisation. Les auteurs de bande dessinée ne l'employaient

de manière parcimonieuse jusqu'en 1980 où les progrès de l'informatique leur permirent de se défaire de cette contingence. Chez Rosinski, cette liberté retrouvée se ressent au niveau du format qui offre tout l'espace nécessaire au « geste pictural », mais aussi dans sa palette de couleurs, subtils camaïeux de bleu et de rose, évocateurs de l'atmosphère de la Belle Époque.



**LA VENGEANCE DU  
COMTE SKARBEK  
DEUX MAINS D'OR (T.1),  
DARGAUD 2004**

Planche originale n°28  
Technique mixte sur papier  
68 × 95,9 cm (26,77 × 37,76 in.)

8 000 - 10 000 €

Dès le premier album, Rosinski aborde des thèmes qui relèvent de la « peinture d'histoire » dont les Belges, d'Antoine Wiertz à Louis Gallet, d'Henri Leys à Gustave Wappers, furent les plus brillants représentants à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On en retrouve la matière

épique dans ces pages de l'histoire de Belgique et de Bruxelles en particulier. On y reconnaît notamment le Palais de Justice et la célèbre Grand-Place en arrière-plan, dont le traitement pictural n'est pas sans évoquer les cathédrales chères à Monet.



# CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie’s

## CONDITIONS DE VENTE

Les présentes Conditions de vente et les Avis importants et explication des pratiques de catalogage énoncent les conditions auxquelles nous proposons à la vente les **lots** indiqués dans ce catalogue. En vous enregistrant pour participer aux enchères et/ou en enchérissant lors d’une vente, vous acceptez les présentes Conditions, aussi devez-vous les lire attentivement au préalable. Vous trouverez à la fin un glossaire expliquant la signification des mots et expressions apparaissant en caractères gras.

À moins d’agir en qualité de propriétaire du **lot** (symbole Δ), Christie’s agit comme mandataire pour le vendeur.

## A. AVANT LA VENTE

- Description des lots
  - Certains mots employés dans les descriptions du catalogue ont des significations particulières. De plus amples détails figurent à la page intitulée « Avis importants et explication des pratiques de catalogage », qui fait partie intégrante des présentes Conditions. Vous trouverez par ailleurs une explication des symboles utilisés dans la rubrique intitulée « Symboles employés dans le présent catalogue ».
  - Notre description de tout **lot** figurant au catalogue, tout **rapport de condition** et toute autre déclaration faite par nous (que ce soit verbalement ou par écrit) à propos d’un **lot**, et notamment à propos de sa nature ou de son **état**, de l’artiste qui en est l’auteur, de sa période, de ses matériaux, de ses dimensions approximatives ou de sa **provenance**, sont des opinions que nous formulons et ne doivent pas être considérés comme des constats. Nous ne réalisons pas de recherches approfondies du type de celles menées par des historiens professionnels ou des universitaires. Les dimensions et les poids sont donnés à titre purement indicatif.

2. Notre responsabilité liée à la description des lots
Nous ne donnons aucune **garantie** en ce qui concerne la nature d’un **lot** si ce n’est notre **garantie d’authenticité** contenue au paragraphe E2 et dans les conditions prévues par le paragraphe I ci-dessous.

3. Etat des lots

- L’**état** des **lots** vendus dans nos ventes aux enchères peut varier considérablement en raison de facteurs tels que l’âge, une détérioration antérieure, une restauration, une réparation et l’usure. Leur nature fait qu’ils seront rarement en parfait **état**. Les **lots** sont vendus « en l’**état** », c’est-à-dire tels quels, dans l’**état** dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune déclaration ou **garantie** ni prise en charge de responsabilité de quelque sorte que ce soit quant à l’**état** de la part de Christie’s ou du vendeur.

- Toute référence à l’**état** d’un **lot** dans une notice du catalogue ou dans un **rapport de condition** ne constituera pas une description exhaustive de l’**état**, et les images peuvent ne pas montrer un **lot** clairement. Les couleurs et les nuances peuvent sembler différentes sur papier ou à l’écran par rapport à la façon dont elles ressortent lors d’un examen physique. Des rapports de condition peuvent être disponibles pour vous aider à évaluer l’**état** d’un **lot**. Les rapports de condition sont fournis gratuitement pour aider nos acheteurs et sont communiqués uniquement à titre indicatif. Ils contiennent notre opinion mais il se peut qu’ils ne mentionnent pas tous les défauts, vices intrinsèques, restaurations, altérations ou adaptations car les membres de notre personnel ne sont pas des restaurateurs ou des conservateurs professionnels. Ils ne sauraient remplacer l’examen d’un **lot** en personne ou la consultation de professionnels. Il vous appartient de vous assurer que vous avez demandé, reçu et pris en compte tout **rapport de condition**.

4. Exposition des lots avant la vente

- Si vous prévoyez d’enchérir sur un **lot**, il convient que vous l’inspectiez au préalable en personne ou par l’intermédiaire d’un représentant compétent afin de vous assurer que vous en acceptez la description et l’**état**. Nous vous recommandons de demander conseil à un restaurateur ou à un autre conseiller professionnel.

- L’exposition précédant la vente est ouverte à tous et n’est soumise à aucun droit d’entrée. Nos spécialistes pourront être disponibles pour répondre à vos questions, soit lors de l’exposition préalable à la vente, soit sur rendez-vous.

5. Estimations

Les **estimations** sont fondées sur l’**état**, la rareté, la qualité et la **provenance** des **lots** et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les **estimations** peuvent changer. Ni vous ni personne d’autre ne devez vous baser sur des **estimations** comme prévision ou **garantie** du prix de vente réel d’un **lot** ou de sa valeur à toute autre fin. Les **estimations** ne comprennent pas les **frais de vente** ni aucune taxe applicable.

6. Retrait

Christie’s peut librement retirer un **lot** à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n’engage en aucun cas notre responsabilité à votre égard.

7. Bijoux

- Les pierres précieuses de couleur (comme les rubis, les saphirs et les émeraudes) peuvent avoir été traitées pour améliorer leur apparence, par des méthodes telles que la chauffe ou le huilage. Ces méthodes sont admises par l’industrie mondiale de la bijouterie mais peuvent fragiliser les pierres gemmes et/ou nécessiter une attention particulière au fil du temps.

- Tous les types de pierres précieuses peuvent avoir été traités pour en améliorer la qualité. Vous pouvez solliciter l’élaboration d’un rapport de gemmologie pour tout **lot**, dès lors que la demande nous est adressée au moins trois semaines avant la date de la vente, et que vous vous acquitez des frais y afférents.

- Nous ne faisons pas établir de rapport gemmologique pour chaque pierre gemme mise à prix dans nos ventes aux enchères. Lorsque nous faisons établir de tels rapports auprès de laboratoires de gemmologie internationalement reconnus, lesdits rapports sont décrits dans le catalogue. Les rapports des laboratoires de gemmologie américains décrivent toute amélioration ou tout traitement de la pierre gemme. Ceux des laboratoires européens décrivent toute amélioration ou tout traitement uniquement si nous le leur demandons, mais confirment l’absence d’améliorations ou de traitements. En raison des différences d’approches et de technologies, les laboratoires peuvent ne pas être d’accord sur le traitement ou non d’une pierre gemme particulière, sur l’ampleur du traitement ou sur son caractère permanent. Les laboratoires de gemmologie signalent uniquement les améliorations ou les traitements dont ils ont connaissance à la date du rapport.
- En ce qui concerne les ventes de bijoux, les **estimations** reposent sur les informations du rapport gemmologique ou, à défaut d’un tel rapport, partent du principe que les pierres gemmes peuvent avoir été traitées ou améliorées.

8. Montres et horloges

- Presque tous les articles d’horlogerie sont réparés à un moment où à un autre et peuvent ainsi comporter des pièces qui ne sont pas d’origine. Nous ne donnons aucune **garantie** que tel ou tel composant d’une montre est **authentique**. Les bracelets dits « associés » ne font pas partie de la montre d’origine et sont susceptibles de ne pas être **authentiques**. Les horloges peuvent être vendues sans pendules, poids ou clés.
- Les montres de collection ayant souvent des mécanismes très fins et complexes, un entretien général, un changement de piles ou d’autres réparations peuvent s’avérer nécessaires et sont à votre charge. Nous ne donnons aucune **garantie** qu’une montre est en bon **état** de marche. Sauf indication dans le catalogue, les certificats ne sont pas disponibles.

- La plupart des montres-bracelets ont été ouvertes pour connaître le type et la qualité du mouvement. Pour cette raison, il se peut que les montres-bracelets avec des boîtiers étanches ne soient pas waterproof et nous vous recommandons donc de les faire vérifier par un horloger compétent avant utilisation.

Des informations importantes à propos de la vente, du transport et de l’expédition des montres et bracelets figurent au paragraphe H2(h).

## B. INSCRIPTION A LA VENTE

1. Nouveaux enchérisseurs

- Si c’est la première fois que vous participez à une vente aux enchères de Christie’s ou si vous êtes un enchérisseur déjà enregistré chez nous n’ayant rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années, vous devez vous enregistrer au moins 48 heures avant une vente aux enchères pour nous laisser suffisamment de temps afin de procéder au traitement et à l’approbation de votre enregistrement. Nous sommes libres de refuser votre enregistrement en tant qu’enchérisseur. Il vous sera demandé ce qui suit :

*(i) pour les personnes physiques :* pièce d’identité avec photo (permis de conduire, carte nationale d’identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d’identité, un justificatif de domicile (par exemple, une facture d’eau ou d’électricité récente ou un relevé bancaire) ;

*(ii) pour les sociétés :*  votre certificat d’immatriculation (extrait Kbis) ou tout document équivalent indiquant votre nom et votre siège social ainsi que tout document pertinent mentionnant les administrateurs et les bénéficiaires effectifs ;

*(iii) Fiducie :*  acte constitutif de la fiducie; tout autre document attestant de sa constitution; ou l’extrait d’un registre public + les coordonnées de l’agent/représentant (comme décrits plus bas) ;

*(iv) Société de personnes ou association non dotée de la personnalité morale :*  Les statuts de la société ou de l’association; ou une déclaration d’impôts ; ou une copie d’un extrait du registre pertinent ; ou copie des comptes déposés à l’autorité de régulation ainsi que les coordonnées de l’agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

*(v) Fondation, musée, et autres organismes sans but lucratif non constitués comme des trusts à but non lucratif :*  une preuve écrite de la formation de l’entité ainsi que les coordonnées de l’agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

*(vi) Indivision :*  un document officiel désignant le représentant de l’indivision, comme un pouvoir ou des lettres d’administration ainsi qu’une pièce d’identité de l’exécuteur testamentaire ;

*(vii) Les agents/représentants :*  Une pièce d’identité valide (comme pour les personnes physiques) ainsi qu’une lettre ou un document signé autorisant la personne à agir OU tout autre preuve valide de l’autorité de la personne (les cartes de visite ne sont pas acceptées comme des preuves suffisantes d’identité).

- Nous sommes également susceptibles de vous demander une référence financière et/ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Pour toute question, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0)1 40 76 84 13.

2. Client existant

Nous sommes susceptibles de vous demander une pièce d’identité récente comme décrit au paragraphe B1(a) ci-dessus, une référence financière ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Si vous n’avez rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années ou si vous souhaitez dépenser davantage que les fois précédentes, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0)1 40 76 84 13.

3. Si vous ne nous fournissez pas les documents demandés

Si nous estimons que vous ne répondez pas à nos procédures d’identification et d’enregistrement des enchérisseurs, y compris, entre autres, les vérifications en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et/ou contre le financement du terrorisme que nous sommes susceptibles de demander, nous pouvons refuser de vous enregistrer aux enchères et, si vous remportez une enchère, nous pouvons annuler le contrat de vente entre le vendeur et vous.

4. Enchère pour le compte d’un tiers

Si vous enchérissez pour le compte d’un tiers, ce tiers devra au préalable avoir effectué les formalités d’enregistrement mentionnées ci-dessus, avant que vous ne puissiez enchérir pour son compte, et nous fournir un pouvoir signé vous autorisant à enchérir en son nom. Tout enchérisseur accepte d’être tenu personnellement responsable du paiement du prix d’adjudication et de toutes les autres sommes dues, à moins d’avoir convenu par écrit avec Christie’s avant le début de la vente aux enchères qu’il agit en qualité de mandataire pour le compte d’un tiers nommé et accepté par Christie’s. Dans ce cas Christie’s exigera le paiement uniquement auprès du tiers nommé.

5. Participer à la vente en personne

Si vous souhaitez enchérir en salle, vous devez vous enregistrer afin d’obtenir un numéro d’enchérisseur au moins 30 minutes avant le début de la vente. Vous pouvez vous enregistrer en ligne sur www.christies.com ou en personne. Si vous avez besoin d’enseignements, merci de bien vouloir contacter le Département des enchères au +33 (0)1 40 76 84 13.

6. Services/Facilités d’enchères

Les services d’enchères décrits ci-dessous sont des services offerts gracieusement aux clients de Christie’s, qui n’est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

- Enchères par téléphone**

Nous sommes à votre disposition pour organiser des enchères téléphoniques, sous réserve d’en avoir été informé par vous dans un délai minimum de 24 heures avant la vente. Nous ne pourrns accepter des enchères téléphoniques que si nous avons suffisamment de salariés disponibles pour prendre ces enchères. Si vous souhaitez enchérir dans une langue autre que le français, nous vous prions de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible avant la vente. Nous vous informons que les enchères téléphoniques sont enregistrées. En acceptant de bénéficier de ce service, vous consentez à cet enregistrement. Vous acceptez aussi que votre enchère soit émise conformément aux présentes Conditions de vente.
- Enchères par Internet sur Christie’s Live**

Pour certaines ventes aux enchères, nous acceptons les enchères par Internet. Veuillez visiter https://www.christies.com/livebidding/index.aspx et cliquer sur l’icône « Bid Live » pour en savoir plus sur la façon de regarder et écouter une vente et enchérir depuis votre ordinateur. Outre les présentes Conditions de vente, les enchères par Internet sont régies par les conditions d’utilisation de Christie’s LIVE™ qui sont consultables sur www.christies.com.

(c) **Ordres d’achat**

Vous trouverez un formulaire d’ordre d’achat à la fin de nos catalogues, dans tout bureau de Christie’s ou en choisissant la vente et les **lots** en ligne sur www.christies.com. Nous devons recevoir votre formulaire d’ordre d’achat complété au moins 24 heures avant la vente. Les enchères doivent être placées dans la devise de la salle de vente. Le commissaire-priseur prendra des mesures raisonnables pour réaliser les ordres d’achat au meilleur prix, en tenant compte du **prix de réserve**. Si vous faites un ordre d’achat sur un **lot** qui n’a pas de **prix de réserve** et qu’il n’y a pas d’enchère supérieure à la vôtre, nous enchérirons pour votre compte à environ 50 % de l’**estimation** basse où, si celle-ci est inférieure, au montant de votre enchère. Dans le cas où deux offres écrites étaient soumises au même prix, la priorité sera donné à l’offre écrite reçue en premier.

## C. PENDANT LA VENTE

1. Admission dans la salle de vente

Nous sommes libres d’interdire l’entrée dans nos locaux à toute personne, de lui refuser l’autorisation de participer à une vente ou de rejeter toute enchère.

2. Prix de réserve

Sauf indication contraire, tous les **lots** sont soumis à un **prix de réserve**. Nous signalons les **lots** qui sont proposés sans **prix de réserve** par le symbole ∙ à côté du numéro du **lot**. Le **prix de réserve** ne peut être supérieur à l’**estimation** basse du **lot**.

3. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur

Le commissaire-priseur assure la police de la vente et peut à son entière discrétion :

- refuser une enchère ;
- lancer des enchères descendantes ou ascendantes comme bon lui semble, ou changer l’ordre des **lots** ;
- retirer un **lot** ;
- diviser un **lot** ou combiner deux **lots** ou davantage ;
- ouvrir ou continuer les enchères même une fois que le marteau est tombé ; et
- en cas d’erreur ou de litige, et ce pendant ou après la vente aux enchères, poursuivre les enchères, déterminer l’adjudicataire, annuler la vente du **lot**, ou reproposer et vendre à nouveau tout **lot**. Si un litige en rapport avec les enchères survient pendant ou après la vente, la décision du commissaire-priseur dans l’exercice de son pouvoir discrétionnaire est sans appel.

4. Enchères

Le commissaire-priseur accepte les enchères :

- des enchérisseurs présents dans la salle de vente ;
- des enchérisseurs par téléphone et des enchérisseurs par Internet sur Christie’s LIVE™ (comme indiqué ci-dessus en section B6) ; et
- des ordres d’achat laissés par un enchérisseur avant la vente.

5. Enchères pour le compte du vendeur

Le commissaire-priseur peut, à son entière discrétion, enchérir pour le compte du vendeur à hauteur mais non à concurrence du montant du **prix de réserve**, en plaçant des enchères consécutives ou en plaçant des enchères en réponse à d’autres enchérisseurs. Le commissaire-priseur ne les signalera pas comme étant des enchères placées pour le vendeur et ne placera aucune enchère pour le vendeur au niveau du **prix de réserve** ou au-delà de ce dernier. Si des **lots** sont proposés sans **prix de réserve**, le commissaire-priseur décidera en règle générale d’ouvrir les enchères à 50 % de l’**estimation** basse du **lot**. À défaut d’enchères à ce niveau, le commissaire-priseur peut décider d’annoncer des enchères descendantes à son entière discrétion jusqu’à ce qu’une offre soit faite, puis poursuivre à la hausse à partir de ce montant. Au cas où il n’y aurait pas d’enchères sur un **lot**, le commissaire-priseur peut déclarer ledit **lot** invendu.

6. Paliers d’enchères

Les enchères commencent généralement en dessous de l’**estimation** basse et augmentent par palier (les paliers d’enchères). Le commissaire-priseur décidera à son entière discrétion du niveau auquel les enchères doivent commencer et du niveau des paliers d’enchères. Les paliers d’enchères habituels sont indiqués à titre indicatif sur le formulaire d’ordre d’achat et à la fin de ce catalogue.

7. Conversion de devises

La retransmission vidéo de la vente aux enchères (ainsi que Christie’s LIVE) peut indiquer le montant des enchères dans des devises importantes, autres que l’euro. Toutes les conversions ainsi indiquées le sont pour votre information uniquement, et nous ne serons tenus par aucun des taux de change utilisés. Christie’s n’est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

8. Adjudications

À moins que le commissaire-priseur décide d’user de son pouvoir discrétionnaire tel qu’énoncé au paragraphe C3 ci-dessus, lorsque le marteau du commissaire-priseur tombe, et que l’adjudication est

prononcée, cela veut dire que nous avons accepté la dernière enchère. Cela signifie qu’un contrat de vente est conclu entre le vendeur et l’adjudicataire. Nous émettons une facture uniquement à l’enchérisseur inscrit qui a remporté l’adjudication. Si nous envoyons les factures par voie postale et/ou par courrier électronique après la vente, nous ne sommes aucunement tenus de vous faire savoir si vous avez remporté l’enchère. Si vous avez enchéri au moyen d’un ordre d’achat, vous devez nous contacter par téléphone ou en personne dès que possible après la vente pour connaître le sort de votre enchère et ainsi éviter d’avoir à payer des frais de stockage inutiles.

9. Législation en vigueur dans la salle de vente

Vous convenez que, lors de votre participation à des enchères dans l’une de nos ventes, vous vous conformerez strictement à toutes les lois et réglementations locales en vigueur au moment de la vente applicables au site de vente concerné.

## D. COMMISSION ACHETEUR, ET TAXES

1. Commission acheteur

En plus du prix d’adjudication (« **prix marteau** ») l’acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26.375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres **lots**) sur les premiers €50.000 ; 20% H.T. (soit 21.10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres **lots**) au-delà de €50.000 et jusqu’à €1.600.000 et 12% H.T. (soit 12.66% T.T.C. pour les livres et 14.40% T.T.C. pour les autres **lots**) sur toute somme au-delà de €1.600.000. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l’acquéreur s’élèvent à 17,5% H.T. (soit 21% T.T.C.).

Des frais additionnels et taxes spéciales peuvent être dus sur certains **lots** en sus des frais et taxes habituels. Les **lots** concernés sont identifiés par un symbole spécial figurant devant le numéro de l’objet dans le catalogue de vente, ou bien par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité pendant la vente. Vous trouverez des informations détaillées sur la manière dont la TVA et les récupérations de TVA sont traitées dans la section intitulée « Symboles et explications de la TVA ». Les frais de TVA et les remboursements dépendent des circonstances particulières de l’acheteur, de sorte que cette section, qui n’est pas exhaustive, ne devrait être utilisée qu’à titre de guide général.

Dans tous les cas, le droit de l’Union européenne et du Royaume-Uni s’appliquent en priorité.

Si vous avez des questions concernant la TVA, vous pouvez contacter le département TVA de Christie’s au +44 (0) 20 7389 9060 (email: VAT\_London@christies.com, fax: +44 (0) 20 3219 6076). Christie’s vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

TAXE SUR LES VENTE EN CAS D’EXPORTATION AUX ETATS-UNIS

Pour les lots que Christie’s expédie aux Etats-Unis, une taxe d’Etat ou taxe d’utilisation peut être due sur le prix d’adjudication ainsi que des frais acheteurs et des frais d’expédition sur le lot, quelle que soit la nationalité ou la citoyenneté de l’acheteur.

Christie’s est actuellement tenue de percevoir une taxe sur les ventes pour les lots qu’elle expédie vers l’État de New York. Le taux de taxe ainsi applicable sera déterminé au regard de l’Etat, du pays, du comté ou de la région où le lot sera expédié. Les adjudicataires qui réclament une exonération de la taxe sur les ventes sont tenus de fournir les documents appropriés à Christie’s avant la libération du lot.

Pour les envois vers les Etats pour lesquels Christie’s n’est pas tenue de percevoir une taxe sur les ventes, l’adjudicataire peut être tenu de verser une taxe d’utilisation aux autorités fiscales de cet Etat. Pour toute autre question, Christie’s vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

2. TVA

L’adjudicataire est redevable de toute taxe applicable, y compris toute TVA, taxe sur les ventes ou d’utilisation compensatoire ou taxe équivalente applicable sur le **prix marteau** et les **frais de vente**. Il incombe à l’acheteur de vérifier et de payer toutes les taxes dues.

En règle générale, Christie’s mettra les **lots** à la vente sous le régime de la marge. Légalement, ce régime implique que la TVA n’apparaît pas sur la facture et n’est pas récupérable.

Sur demande des entreprises assujetties à la TVA formulée immédiatement après la vente, Christie’s pourra facturer la TVA sur le prix total (prix d’adjudication augmenté des frais à la charge de l’acheteur). Ceci permettra à l’acheteur assujéti de récupérer la TVA ainsi facturée, mais ces **lots** ne pourront pas être revendus sous le régime de la marge.

### REMBOURSEMENT DE LA TVA EN CAS D’EXPORTATION EN DEHORS DE L’UNION EUROPEENNE

Toute TVA facturée sera remboursée aux personnes non-résidentes de l’Union Européenne à condition qu’elles en fassent la demande écrite au service comptable dans un délai de 3 mois après la vente, et sur présentation de l’exemplaire 3 du document douanier d’exportation (DAU) sur lequel Christie’s devra figurer comme expéditeur et l’acheteur comme destinataire. L’exportation doit intervenir dans les délais légaux

et un maximum de 3 mois à compter de la date de la vente. Christie’s déduira de chaque remboursement €50 de frais de gestion.

### REMBOURSEMENT DE LA TVA AUX PROFESSIONNELS DE L’UNION EUROPEENNE

Toute TVA facturée sera remboursée aux acheteurs professionnels d’un autre Etat membre de l’Union Européenne, à condition qu’ils en fassent la demande par écrit au service transport dans un délai d’un mois à compter de la date de la vente et qu’ils fournissent leur numéro d’identification à la TVA et la preuve de l’expédition des **lots** vers cet autre Etat dans le respect des règles administratives et dans un délai d’un mois à compter de la vente. Christie’s déduira €50 de frais de gestion sur chaque remboursement.

Pour toute information complémentaire relative aux mesures prises par Christie’s, vous pouvez contacter notre département Comptabilité au +33 (0)1 40 76 83 77. Il est recommandé aux acheteurs de consulter un conseiller spécialisé en la matière afin de lever toute ambiguïté relative à leur statut concernant la TVA.

3. Taxe forfaitaire

Si vous êtes fiscalement domicilié en France ou considéré comme étant fiscalement domicilié en France, vous serez alors assujéti, par rapport à tout **lot** vendu pour une valeur supérieure à €5.000, à une taxe sur les plus-values de 6.5% sur le prix d’adjudication du **lot**, sauf si vous nous indiquez par écrit que vous souhaitez être soumis au régime général d’imposition des plus-values, en particulier si vous pouvez nous fournir une preuve de propriété de plus de 22 ans avant la date de la vente.

## E. GARANTIES

1. Garanties données par le vendeur

Pour chaque **lot**, le vendeur donne la **garantie** qu’il :

- est le propriétaire du **lot** ou l’un des copropriétaires du **lot** agissant avec la permission des autres copropriétaires ou, si le vendeur n’est pas le propriétaire ou l’un des copropriétaires du **lot**, a la permission du propriétaire de vendre le **lot**, ou le droit de ce faire en vertu de la loi ; et
- a le droit de transférer la propriété du **lot** à l’acheteur sans aucune restriction ou réclamation de qui que ce soit d’autre.

Si l’une ou l’autre des **garanties** ci-dessus est inexacte, le vendeur n’aura pas à payer plus que le **prix d’achat** (tel que défini au paragraphe F1(a) ci-dessous) que vous nous aurez versé. Le vendeur ne sera pas responsable envers vous pour quelque raison que ce soit en cas de manques à gagner, de pertes d’activité, de pertes d’économies escomptées, de pertes d’opportunités ou d’intérêts, de coûts, de dommages, d’autres **dommages** ou de dépenses. Le vendeur ne donne aucune **garantie** eu égard au **lot** autres que celles énoncées ci-dessus et, pour autant que la loi le permette, toutes les **garanties** du vendeur à votre égard, et toutes les autres obligations imposées au vendeur susceptibles d’être ajoutées à cet accord en vertu de la loi, sont exclues.

2. Notre garantie d’authenticité

Nous garantissons, sous réserve des stipulations ci-dessous, l’authenticité des **lots** proposés dans nos ventes (notre « **garantie** d’authenticité »). Si, dans les 5 années à compter de la date de la vente aux enchères, vous nous apportez la preuve que votre **lot** n’est pas **authentique**, nous réserve des stipulations ci-dessous, nous vous rembourserons le **prix d’achat** que vous aurez payé. La notion d’authenticité est défini dans le glossaire à la fin des présentes Conditions de vente. Les conditions d’application de la **garantie d’authenticité** sont les suivantes :

- la **garantie** est valable pendant les 5 années suivant la date de la vente. A l’expiration de ce délai, nous ne serons plus responsables de l’authenticité des **lots**.
- Elle est donnée uniquement pour les informations apparaissant en caractères **MAJUSCULES** à la première ligne de la **description du catalogue** (l’« Intitulé »). Elle ne s’applique pas à des informations autres que dans l’**Intitulé** même si ces dernières figurent en caractères **MAJUSCULES**.
- La **garantie d’authenticité** ne s’applique pas à tout **Intitulé** ou à toute partie d’**Intitulé** qui est formulé «**Avec réserve**». «**Avec réserve**» signifie défini à l’aide d’une clarification dans une **description du catalogue du lot** ou par l’emploi dans un **Intitulé** de l’un des termes indiqués dans la rubrique **Intitulés Avec réserve** sur la page du catalogue « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ». Par exemple, l’emploi du terme « ATTRIBUÉ À…» dans un **Intitulé** signifie que le **lot** est selon l’opinion de Christie’s probablement une œuvre de l’artiste mentionné mais aucune **garantie** n’est donnée que le **lot** est bien l’œuvre de l’artiste mentionné. Veuillez lire la liste complète des **Intitulés Avec réserve** et la description complète du catalogue des **lots** avant d’enchérir.
- La **garantie d’authenticité** s’applique à l’**Intitulé** tel que modifié par des **Avis en salle de vente**.

## CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

## 1. Garantie d'authenticité et responsabilité

- (e) La **garantie d’authenticité** est formulée uniquement au bénéfice de l’acheteur initial indiqué sur la facture du **lot** émise au moment de la vente et uniquement si l’acheteur initial a possédé le **lot**, et en a été propriétaire de manière continue de la date de la vente aux enchères jusqu’à la date de la réclamation. Elle ne peut être transférée à personne d’autre.
- (f) Afin de formuler une réclamation au titre de la **garantie** d’authenticité, vous devez :  
(1) nous fournir des détails écrits, y compris toutes les preuves pertinentes, de toute réclamation dans les 5 ans à compter de la date de la vente aux enchères ;  
(2) si nous le souhaitons, il peut vous être demandé de fournir les opinions écrites de deux experts reconnus dans le domaine du **lot**, mutuellement convenus par Christie’s et vous au préalable, confirmant que le **lot** n’est pas **authentique**. En cas de doute, nous nous réservons le droit de demander des opinions supplémentaires à nos frais ; et  
(3) retourner le **lot** à vos frais à la salle de vente où vous l’avez acheté dans l’**état** dans lequel il était au moment de la vente.
- (g) Votre seul droit au titre de la présente **garantie d’authenticité** est d’annuler la vente et de percevoir un remboursement du **prix d’achat** que vous nous avez payé. En aucun cas nous ne serons tenus de vous reverser plus que le **prix d’achat** ni ne serons responsables en cas de manques à gagner ou de pertes d’activité, de pertes d’opportunités ou de valeur, de pertes d’économies escomptées ou d’intérêts, de coûts, de dommages, **d’autres dommages** ou de dépenses.

### F. PAIEMENT

1. Comment payer  
(a) Les ventes sont effectuées au comptant. Vous devez donc immédiatement vous acquitter du **prix d’achat** global, qui comprend :  
i. le prix d’adjudication ; et  
ii. les frais à la charge de l’acheteur ; et  
iii. tout montant dû conformément au paragraphe D3 ci-dessus; et  
iv. toute taxe, tout produit, toute compensation ou TVA applicable.

Le paiement doit être reçu par Christie’s au plus tard le septième jour calendaire qui suit le jour de la vente (« **la date d’échéance** »).

- (b) Nous n’acceptons le paiement que de la part de l’enchérisseur enregistré. Une fois émise, nous ne pouvons pas changer le nom de l’acheteur sur une facture ou rémettre la facture à un nom différent. Vous devez payer immédiatement même si vous souhaitez exporter le **lot** et que vous avez besoin d’une autorisation d’exportation.
- (c) Vous devez payer les **lots** achetés chez Christie’s France dans la devise prévue sur votre facture, et selon l’un des modes décrits ci-dessous :  
*(i) Par virement bancaire :*  
Sur le compte 58 05 3990 101 – Christie’s France SNC – Barclays Corporate France - 34/36 avenue de Friedland 75383 Paris cedex 08 Code BIC : BARCFRPC – IBAN : FR76 30588 00001 58053990 101 62.  
*(ii) Par carte de crédit :*  
Nous acceptons les principales cartes de crédit sous certaines conditions et dans la limite de 40 000 €. Les détails des conditions et des restrictions applicables aux paiements par carte de crédit sont disponibles auprès de nos services Caisses, dont vous trouverez les coordonnées au paragraphe (d) ci-dessous.  
*(iii) En espèce :*  
Nous avons pour politique de ne pas accepter les paiements uniques ou multiples en espèces ou en équivalents d’espèces de plus de €1.000 par acheteur s’il est résident fiscal français (particulier ou personne morale) et de €7.500 pour les résidents fiscaux étrangers.  
*(iv) Par chèque de banque :*  
Vous devez les adresser à l’ordre de Christie’s France SNC et nous fournir une attestation bancaire justifiant de l’identité du titulaire du compte dont provient le paiement. Nous pourrons émettre des conditions supplémentaires pour accepter ce type de paiement.  
*(v) Par chèques :*  
Vous devez les adresser à l’ordre de Christie’s France SNC. Tout paiement doit être effectué en euro.

## 2. Transfert de propriété

- (d) Lors du paiement, vous devez mentionner le numéro de la vente, votre numéro de facture et votre numéro de client. Tous les paiements envoyés par courrier doivent être adressés à : Christie’s France SNC, Département Caisse, 9, Avenue Matignon, 75008 Paris.
- (e) Si vous souhaitez de plus amples informations, merci de contacter nos Caisses au +33 (0)1 40 76 84 35.

2. Transfert de propriété en votre faveur  
Vous ne possédez pas le **lot** et sa propriété ne vous est pas transférée tant que nous n’avons pas reçu de votre part le paiement intégral du **prix d’achat** global du **lot**.

3. Transfert des risques en votre faveur  
Les risques et la responsabilité liés au **lot** vous seront transférés à la survenance du premier des deux évènements mentionnés ci-dessous:  
(a) au moment où vous venez récupérer le **lot**  
(b) à la fin du 14e jour suivant la date de la vente aux enchères ou, si elle est antérieure, la date à laquelle le **lot** est confié à un entropôt tiers comme indiqué à la partie intitulée « Stockage et Enlèvement », et sauf accord contraire entre nous.

4. Recours pour défaut de paiement  
Conformément aux dispositions de l’article L.321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l’adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l’adjudicataire défaillant; si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai de trois mois à compter de l’adjudication, il donne à Christie’s France SNC tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l’effet, au choix de Christie’s France SNC, soit de poursuivre l’acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intéréts, frais et autres sommes justifiées.

*En outre, Christie’s France SNC se réserve, à sa discrétion, de :*

- (i)* percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues et à compter d’une mise en demeure de régler lesdites sommes au plus faible des deux taux suivants :  
• Taux de base bancaire de la Barclay’s majoré de six points  
• Taux d’intérêt légal majoré de quatre points  
*(ii)* entamer toute procédure judiciaire à l’encontre de l’acheteur défaillant pour le recouvrement des sommes dues en principal, intérêts, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts;  
*(iii)* remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par l’adjudicataire défaillant ;  
*(iv)* procéder à la compensation des sommes que Christie’s France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou apparentée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie’s » pourrait devoir à l’acheteur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l’acheteur ;

*(v)* procéder à la compensation de toute somme pouvant être due à Christie’s France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ ou liée exerçant sous une enseigne comprenant le nom «Christie’s» au titre de toute transaction, avec le montant payé par l’acheteur que ce dernier l’y invite ou non ;

*(vi)* rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l’acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l’acheteur avant d’accepter ses enchères ;

*(vii)* exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l’acheteur ;

*(viii)* entamer toute procédure qu’elle jugera nécessaire ou adéquate ;

*(ix)* dans l’hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjudgés dans les conditions du premier paragraphe ci-dessus (folle enchère), faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liés aux deux ventes ou devenus exigibles par suite du défaut de paiement y compris ceux énumérés à l’article 4a.

*(x)* procéder à toute inscription de cet incident de paiement dans sa base de donnée après en avoir informé le client concerné.

Si Christie’s effectue un règlement partiel au vendeur, en application du paragraphe (iii) ci-dessus, l’acquéreur reconnaît que Christie’s sera subrogée dans les droits du vendeur pour poursuivre l’acheteur au titre de la somme ainsi payée.

## 3. Droit de rétrocession

Si vous nous devez de l’argent ou que vous en devez à une autre société du **Groupe Christie’s**, outre les droits énoncés en F4 ci-dessus, nous pouvons utiliser ou gérer votre bien que nous détenons ou qui est détenu par une autre société du **Groupe Christie’s** de toute manière autorisée par la loi. Nous vous restituerons les biens que vous nous aurez confiés uniquement après avoir reçu le complet paiement des sommes dont vous êtes débiteur envers nous ou toute autre société du **Groupe Christie’s**. Toutefois, si nous le décidons, nous pouvons également vendre votre bien de toute manière que nous jugeons appropriée. Nous affecterons le produit de la vente au paiement de tout montant que vous nous devez et nous vous reverserons les produits en excès de ces sommes. Si le produit de la vente est insuffisant, vous devrez nous verser la différence entre le montant que nous avons perçu de la vente et celui que vous nous devez.

### G. STOCKAGE ET ENLÈVEMENT DES LOTS

1. Enlèvement  
Une fois effectué le paiement intégral et effectif, vous devez retirer votre **lot** dans les 7 jours calendaires à compter de la date de la vente aux enchères.  
(a) Vous ne pouvez pas retirer le **lot** tant que vous n’avez pas procédé au paiement intégral et effectif de tous les montants qui nous sont dus.  
(b) Si vous avez payé le **lot** en intégralité mais que vous ne le retirez pas dans les 90 jours calendaires après la vente, nous pouvons le vendre, sauf accord écrit contraire. Si nous le vendons, nous vous reverserons le produit de la vente après prélèvement de nos frais de stockage et de tout montant que vous nous devez et que vous devez à toute société du **Groupe Christie’s**.  
(c) Les renseignements sur le retrait des **lots** sont exposés sur la fiche d’informations que vous pouvez vous procurer auprès du personnel d’enregistrement des enchérisseurs ou auprès de nos Caisses au +33 (0)1 40 76 84 35.

2. Stockage  
(a) Si vous ne retirez pas le **lot** dans les 7 jours à compter de la date de la vente aux enchères, nous pouvons, ou nos mandataires désignés peuvent :  
(i) facturer vos frais de stockage tant que le **lot** se trouve toujours dans notre salle de vente ; ou  
(ii) enlever le **lot** et le mettre dans un entrepôt et vous facturer tous les frais de transport et de stockage ;  
(b) les détails de l’enlèvement du **lot** vers un entrepôt ainsi que les frais et coûts y afférents sont exposés au dos du catalogue sur la page intitulée « Stockage et retrait ». Il se peut que vous soyez redevable de ces frais directement auprès de notre mandataire.

### H. TRANSPORT ET ACHEMINEMENT DES LOTS

1. Transport et acheminement des lots  
Nous inclurons un formulaire de stockage et d’expédition avec chaque facture qui vous sera envoyée. Vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de transport et d’expédition. Toutefois, nous pouvons organiser l’emballage, le transport et l’expédition de votre bien si vous nous le demandez, moyennant le paiement des frais y afférents. Il est recommandé de nous demander un devis, en particulier pour les objets encombrants ou les objets de grande valeur qui nécessitent un emballage professionnel. Nous pouvons également suggérer d’autres manutentionnaires, transporteurs ou experts si vous nous en faites la demande.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le département transport de Christie’s au +33 (0)1 40 76 86 17.

Nous ferons preuve de diligence raisonnable lors de la manutention, de l’emballage, du transport et de l’expédition d’un **lot**. Toutefois, si nous recommandons une autre société pour l’une de ces étapes, nous déclinons toute responsabilité concernant leurs actes, leurs omissions ou leurs négligences.

2. Exportations et importations  
Tout **lot** vendu aux enchères peut être soumis aux lois sur les exportations depuis le pays où il est vendu et aux restrictions d’importation d’autres pays. De nombreux pays exigent une déclaration d’exportation pour tout bien quittant leur territoire et/ou une déclaration d’importation au moment de l’entrée du bien dans le pays. Les lois locales peuvent vous empêcher d’importer ou de vendre un **lot** dans le pays dans lequel vous l’importez.  
(a) Avant d’enchérir, il vous appartient de vous faire conseiller et de respecter les exigences de toute loi ou réglementation s’appliquant en matière d’importation et d’exportation d’un quelconque **lot**. Si une autorisation vous est refusée ou si cela prend du temps d’en obtenir une, il vous faudra tout de même nous régler en intégralité pour le **lot**. Nous pouvons éventuellement vous aider à demander les autorisations appropriées si vous nous en faites la demande et prenez en charge les frais y afférents. Cependant, nous ne

pouvons en garantir l’obtention. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Département Transport d’œuvres d’art de Christie’s au +33 (0)1 40 76 86 17. Voir les informations figurant sur [www.christies.com/shipping](http://www.christies.com/shipping) ou nous contacter à l’adresse [shippingparis@christies.com](mailto:shippingparis@christies.com).

- (b) **Lots** fabriqués à partir d’espèces protégées  
Les **lots** faits à partir de ou comprenant (quel qu’en soit le pourcentage) des espèces en danger et d’autres espèces protégées de la faune et de la flore sont signalés par le symbole ~ dans le catalogue. Il s’agit, entre autres choses, de matériaux à base d’ivoire, d’écailles de tortues, de peaux de crocodiles, de cornes de rhinocéros, d’ailerons de requins, de certaines espèces de coraux et de palissandre du Brésil. Vous devez vérifier les lois et réglementations douanières qui s’appliquent avant d’enchérir sur tout **lot** contenant des matériaux provenant de la faune et de la flore si vous prévoyez d’importer le **lot** dans un autre pays. Nombreux sont les pays qui refusent l’importation de biens contenant ces matériaux, et d’autres exigent une autorisation auprès des organismes de réglementation compétents dans les pays d’exportation mais aussi d’importation. Dans certains cas, le **lot** ne peut être expédié qu’accompagné d’une confirmation scientifique indépendante des espèces et/ou de l’âge, que vous devrez obtenir à vos frais. Si un **lot** contient de l’ivoire d’éléphant, ou tout autre matériau provenant de la faune susceptible d’être confondu avec de l’ivoire d’éléphant (par exemple l’ivoire de mammoth, l’ivoire de morse ou l’ivoire de calao à casque), veuillez vous reporter aux autres informations importantes du paragraphe (c) si vous avez l’intention d’importer ce **lot** aux États-Unis. Nous ne serons pas tenus d’annuler votre achat et de vous rembourser le **prix d’achat** si votre **lot** ne peut être exporté ou importé ou s’il est saisi pour une quelconque raison par une autorité gouvernementale. Il vous incombe de déterminer quelles sont les exigences des lois et réglementations applicables en matière d’exportation et d’importation de biens contenant ces matériaux protégés ou réglementés, et il vous incombe également de les respecter.  
(c) Interdiction d’importation d’ivoire d’éléphant africain aux États-Unis

Les États-Unis interdisent l’importation d’ivoire d’éléphant africain. Tout **lot** contenant de l’ivoire d’éléphant ou un autre matériau de la faune pouvant facilement être confondu avec de l’ivoire d’éléphant (par exemple l’ivoire de mammoth, l’ivoire de morse ou l’ivoire de calao à casque) ne peut être importé aux États-Unis qu’accompagné des résultats d’un test scientifique rigoureux accepté par Fish & Wildlife, confirmant que le matériau n’est pas de l’ivoire d’éléphant africain. Si de tels tests scientifiques rigoureux ont été réalisés sur un **lot** avant sa mise en vente, nous l’indiquerons clairement dans la description du **lot**. Dans tous les autres cas, nous ne pouvons pas confirmer si un **lot** contient ou pas de l’ivoire d’éléphant africain et vous achèterez ce **lot** à vos risques et périls et devrez prendre en charge les frais des tests scientifiques ou autres rapports requis pour l’importation aux États-Unis. Si lesdits tests ne sont pas concluants ou confirmant que le matériau est bien à base d’éléphant africain, nous ne serons pas tenus d’annuler votre achat ni de vous rembourser le **prix d’achat**.

- (d) **Lots** d’origine iranienne  
Certains pays interdisent ou imposent des restrictions à l’achat et/ou à l’importation d’œuvres d’artisanat traditionnels d’origine iranienne (des œuvres dont l’auteur n’est pas un artiste reconnu et/ ou qui ont une fonction, tels que des tapis, des bols, des aiguières, des tuiles ou carreaux de carrelage, des boîtes ornementales). Par exemple, les États-Unis interdisent l’importation de ce type d’objets et leur achat par des ressortissants américains (où qu’ils soient situés). D’autres pays, comme le Canada, ne permettent l’importation de ces biens que dans certaines circonstances. À l’attention des acheteurs, Christie’s indique sous le titre des **lots** s’ils proviennent d’Iran (Perse). Il vous appartient de veiller à ne pas acheter ou importer un **lot** en violation des sanctions ou des embargos commerciaux qui s’appliquent à vous.  
(e) Or  
L’or de moins de 18 ct n’est pas considéré comme étant de l’« or » dans tous les pays et peut être refusé à l’importation dans ces pays sous la qualification de « or ».

- (f) Bijoux anciens  
En vertu des lois actuelles, les bijoux de plus de 50 ans valant au moins €50.000 nécessiteront une autorisation d’exportation dont nous pouvons faire la demande pour vous. L’obtention de cette licence d’exportation de bijoux peut prendre jusqu’à 8 semaines.  
(g) Montres  
(i) De nombreuses montres proposées à la vente dans ce catalogue sont photographiées avec des bracelets fabriqués à base de matériaux issus d’espèces animales en danger ou protégées telles que l’alligator ou le crocodile. Ces **lots** sont signalés par le symbole ~ dans le catalogue. Ces bracelets faits d’espèces en danger sont présentés uniquement à des fins d’exposition et ne sont

## 4. Droit de reproduction

pas en vente. Christie’s retirera et conservera les bracelets avant l’expédition des montres. Sur certains sites de vente, Christie’s peut, à son entière discrétion, mettre gratuitement ces bracelets à la disposition des acheteurs des **lots** s’ils sont retirés en personne sur le site de vente dans le délai de 1 an à compter de la date de la vente. Veuillez vérifier auprès du département ce qu’il en est pour chaque **lot** particulier.

(ii) L’importation de montres de luxe comme les Rolex aux États-Unis est soumise à de très fortes restrictions. Ces montres ne peuvent pas être expédiées aux États-Unis et peuvent seulement être importées en personne. En règle générale, un acheteur ne peut importer qu’une seule montre à la fois aux États-Unis. Dans ce catalogue, ces montres ont été signalées par un F. Cela ne vous dégagea pas de l’obligation de payer le **lot**. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter nos spécialistes chargés de la vente.

En ce qui concerne tous les symboles et autres marquages mentionnés au paragraphe H2, veuillez noter que les **lots** sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue, mais nous déclinons toute responsabilité en cas d’erreurs ou d’oublis.

### I. NOTRE RESPONSABILITE ENVERS VOUS

- (a) Les déclarations faites ou les informations données par Christie’s, ses représentants ou ses employés à propos d’un **lot**, excepté ce qui est prévu dans la **garantie** d’authenticité, et sauf disposition législative d’ordre public contraire, toutes les **garanties** et autres conditions qui pourraient être ajoutées à cet accord en vertu de la loi sont exclues.

Les **garanties** figurant au paragraphe E1 relèvent de la responsabilité du vendeur et ne nous engageant pas envers vous.

- (b) (i) Nous ne sommes aucunement responsables envers vous pour quelque raison que ce soit (que ce soit pour rupture du présent accord ou pour toute autre question relative à votre achat d’un **lot** ou à une enchère), sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration de notre part ou autrement que tel qu’expressément énoncé dans les présentes Conditions de vente ; ou  
(ii) nous ne faisons aucune déclaration, ne donnons aucune **garantie**, ni n’assumons aucune responsabilité de quelque sorte que ce soit relativement à un **lot** concernant sa qualité marchande, son adaptation à une fin particulière, sa description, sa taille, sa qualité, son **état**, son attribution, son authenticité, sa rareté, son importance, son support, sa **provenance**, son historique d’exposition, sa documentation ou sa pertinence historique. Sauf tel que requis par le droit local, toute **garantie** de quelque sorte que ce soit est exclue du présent paragraphe.  
(c) En particulier, veuillez noter que nos services d’ordres d’achat et d’enchères par téléphone, Christie’s LIVE™, les rapports de condition, le convertisseur de devises et les écrans vidéo dans les salles de vente sont des services gratuits et que nous déclinons toute responsabilité à votre égard en cas d’erreurs (humaines ou autres), d’omissions ou de pannes de ces services.  
(d) Nous n’avons aucune responsabilité envers qui que ce soit d’autre qu’un acheteur dans le cadre de l’achat d’un **lot**.  
(e) Si, malgré les stipulations des paragraphes (a) à (d) ou E2(i) ci-dessus, nous sommes jugés responsables envers vous pour quelque raison que ce soit, notre responsabilité sera limitée au montant du **prix d’achat** que vous avez versé. Nous ne serons pas responsables envers vous en cas de manques à gagner ou de pertes d’activité, de pertes d’opportunités ou de valeur, de pertes d’économies escomptées ou d’intérêts, de coûts, de dommages ou de dépenses.

### J. AUTRES STIPULATIONS

1. Annuler une vente  
Outre les cas d’annulation prévus dans le présent accord, nous pouvons annuler la vente d’un **lot** si nous estimons raisonnablement que la réalisation de la transaction est, ou pourrait être, illicite ou que la vente engage notre responsabilité ou celle du vendeur envers quelqu’un d’autre ou qu’elle est susceptible de nuire à notre réputation.  
2. Enregistrements  
Nous pouvons filmer et enregistrer toutes les ventes aux enchères. Toutes les informations personnelles ainsi collectées seront maintenues confidentielles. Christie’s pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et sauf opposition des personnes concernées aux fins d’exercice de son activité et notamment pour des opérations commerciales et de marketing. Si vous ne souhaitez pas être filmé, vous devez procéder à des enchères téléphoniques, ou nous délivrer un ordre d’achat, ou utiliser Christie’s LIVE. Sauf si nous donnons notre accord écrit et préalable, vous n’êtes pas autorisé à filmer ni à enregistrer les ventes aux enchères.

## 5. Droits de reproduction

Nous détenons les droits d’auteur sur l’ensemble des images, illustrations et documents écrits produits par ou pour nous concernant un **lot** (y compris le contenu de nos catalogues, sauf indication contraire). Vous ne pouvez pas les utiliser sans notre autorisation écrite préalable. Nous ne donnons aucune **garantie** que vous obtiendrez des droits d’auteur ou d’autres droits de reproduction sur le **lot**.

4. Autonomie des dispositions  
Si une partie quelconque de ces Conditions de vente est déclarée, par un tribunal quel qu’il soit, non valable, illégale ou inapplicable, il ne sera pas tenu compte de cette partie mais le reste des Conditions de vente restera pleinement valable dans toutes les limites autorisées par la loi.

5. Transfert de vos droits et obligations  
Vous ne pouvez consentir de sûreté ni transférer vos droits et responsabilités découlant de ces Conditions de vente et du contrat de vente sans notre accord écrit et préalable. Les dispositions de ces Conditions de vente s’appliquent à vos héritiers et successeurs, et à toute personne vous succédant dans vos droits.

6. Traduction

Si nous vous donnons une traduction de ces Conditions de vente, nous utiliserons la version française en cas de litige ou de désaccord lié à ou découlant des présentes.

7. Loi informatique et libreté

Dans le cadre de ses activités de vente aux enchères et de vente de gré à gré, de marketing et de fourniture de services, et afin de gérer les restrictions d’enchérir ou de proposer des biens à la vente, Christie’s est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l’acheteur destinées aux sociétés du **Groupe Christie’s**. Le vendeur et l’acheteur disposent d’un droit d’accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu’ils pourront exercer en s’adressant à leur interlocuteur habituel chez Christie’s France. Christie’s pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et sauf opposition des personnes concernées aux fins d’exercice de son activité, et notamment pour des opérations commerciales et de marketing.

8. Renoncation

Aucune omission ou aucun retard dans l’exercice de ses droits et recours par Christie’s, prévus par ces Conditions de vente n’emporte renoncation à ces droits ou recours, ni n’empêche l’exercice ultérieur de ces droits ou recours, ou de tout autre droit ou recours. L’exercice unique ou partiel d’un droit ou recours n’emporte pas d’interdiction ni de limitation d’aucune sorte d’exercer pleinement ce droit ou recours, ou tout autre droit ou recours.

9. Loi et compétence juridictionnelle

**L’ensemble des droits et obligations découlant des présentes Conditions de vente seront régis par la loi française et seront soumis, en ce qui concerne leur interprétation et leur exécution, aux tribunaux compétents de Paris. Avant que vous n’engagiez ou que nous n’engagions un recours devant les tribunaux (à l’exception des cas limités dans lesquels un litige, un différend ou une demande intervient en liaison avec une action en justice engagée par un tiers et où ce litige peut être associé à ce recours) et si nous en convenons, chacun de nous tentera de régler le litige par une médiation conduite dans le respect de la procédure relative à la médiation prévue par le Centre de Médiation et d’Arbitrage de Paris (39 avenue F.D. Roosevelt – 75008 Paris) avec un médiateur inscrit auprès du Centre de Médiation et d’Arbitrage de Paris et jugé acceptable par chacun de nous. Si le litige n’est pas résolu par une médiation, il sera exclusivement tranché par les tribunaux civils français. Nous aurons le droit d’engager un recours contre vous devant toute autre juridiction. En application des dispositions de l’article L321-17 du Code de commerce, il est rappelé que les actions en responsabilité civile engagées à l’occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par 5 ans à compter de l’adjudication.**

10. Prémption

Dans certains cas, l’Etat français peut exercer un droit de prémption sur les œuvres d’art mises en vente publique, conformément aux dispositions des articles L123-1 et L123-2 du Code du Patrimoine. L’Etat se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l’Etat formule sa déclaration juste après la chute du marteau auprès de la société habilitée à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré après-vente. La décision de prémption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. Christie’s n’est pas responsable du fait des décisions administratives de prémption.

11. Trésors nationaux

Des certificats d’exportation pourront être nécessaires pour certains achats. L’Etat français a la faculté de refuser d’accorder un certificat d’exportation si le **lot** est réputé être un trésor national. Nous n’assumons aucune responsabilité du fait des décisions administratives de refus de certificat pouvant être prises, et la demande d’un certificat d’exportation ou de tout autre document administratif n’affecte pas l’obligation de

<sup>[1]</sup> Pour ces catégories, la demande de certificat ne dépend pas de la valeur de l’objet, mais de sa nature. Une documentation complète peut être obtenue auprès du département Transport de Christie’s au +33 (0)1 40 76 86 17

**CONDITIONS DE VENTE** Acheter chez Christie’s

## CONDITIONS DE VENTE

paiement immédiat de l'acheteur ni le droit de Christie’s de percevoir des intérêts en cas de paiement tardif. Si l'acheteur demande à Christie’s d’effectuer les formalités en vue de l’obtention d’un certificat d’exportation pour son compte, Christie’s pourra lui facturer ses débours et ses frais liés à ce service. Christie’s n’aura pas à rembourser ces sommes en cas de refus dudit certificat ou de tout autre document administratif. La non-obtention d’un certificat ne peut en aucun cas justifier d’un retard de paiement ou l’annulation de la vente de la part de l’acheteur. Sont présentées ci-dessous, de manière non exhaustive, les catégories d’œuvres ou objets d’art accompagnés de leur seuil de valeur respectif au-dessus duquel un Certificat de bien culturel (dit CBC ou « passoport ») peut être requis pour que l’objet puisse sortir du territoire français. Le seuil indiqué entre parenthèses est celui requis pour une demande de sortie du territoire européen, dans le cas où ce dernier diffère du premier seuil.

•Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports ayant plus de 50 ans d’âge	150.000 €
•Meubles et objets d’ameublement, tapis, tapisseries, horlogerie, ayant plus de 50 ans d’âge	50.000 €
•Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d’âge	30.000 €
•Sculptures originales ou productions de l’art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l’original ayant plus de 50 ans d’âge	50.000 €
•Livres de plus de 100 ans d’âge	50.000 €
•Véhicules de plus de 75 ans d’âge	50.000 €
• Dessins ayant plus de 50 ans d’âge	15.000 €
•Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales et affiches originales ayant plus de 50 ans d’âge	15.000 €
• Photographies, films et négatifs ayant plus de 50 ans d’âge	15.000 €
• Cartes géographiques imprimées ayant plus de cent ans d’âge	15.000 €
• Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions (UE <span> </span> : quelle que soit la valeur)	1.500 €
• Objets archéologiques de plus de 100 ans d’âge provenant directement de fouilles	(1)
• Objets archéologiques de plus de 100 ans d’âge ne provenant pas directement de fouilles	1.500 €
• Éléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d’âge)	(1)
• Archives de plus de 50 ans d’âge (UE <span> </span> : quelle que soit la valeur)	300 €

12. Informations contenues sur www.christies.com

Les détails de tous les **lots** vendus par nous, y compris les descriptions du catalogue et les prix, peuvent être rapportés sur www.christies.com. Les totaux de vente correspondent au **prix marteau** plus les **frais de vente** et ne tiennent pas compte des coûts, frais de financement ou de l’application des crédits des acheteurs ou des vendeurs. Nous sommes désolés mais nous ne pouvons accéder aux demandes de suppression de ces détails de www.christies.com.

#### K. GLOSSAIRE

**authentique** : un exemplaire véritable, et non une copie ou une contrefaçon :

- (i) de l’œuvre d’un artiste, d’un auteur ou d’un fabricant particulier, si le **lot** est décrit dans l’**Intitulé** comme étant l’œuvre dudit artiste, auteur ou fabricant ;
- (ii) d’une œuvre créée au cours d’une période ou culture particulière, si le **lot** est décrit dans l’**Intitulé** comme étant une œuvre créée durant cette période ou culture ;
- (iii) d’une œuvre correspondant à une source ou une origine particulière si le **lot** est décrit dans l’**Intitulé** comme étant de cette origine ou source ; ou
- (iv) dans le cas de gemmes, d’une œuvre qui est faite à partir d’un matériau particulier, si le **lot** est décrit dans l’**Intitulé** comme étant fait de ce matériau.

**garantie d’authenticité** : la **garantie** que nous donnons dans le présent accord selon laquelle un **lot** est **authentique**, comme décrit à la section E2 du présent accord.

**frais de vente** : les frais que nous paie l’acheteur en plus du **prix marteau**. **description du catalogue** : la description d’un **lot** dans le catalogue de la vente aux enchères, éventuellement modifiée par des **avis en salle de vente**.

**Groupe Christie’s** : Christie’s International Plc, ses filiales et d’autres sociétés au sein de son groupe d’entreprises.

**état : l’état physique d’un lot.**

**date d’échéance** : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

**estimation** : la fourchette de prix indiquée dans le catalogue ou dans tout **avis en salle de vente** dans laquelle nous pensons qu’un **lot** pourrait se vendre. **Estimation** basse désigne le chiffre le moins élevé de la fourchette et **estimation** haute désigne le chiffre le plus élevé. **L’estimation** moyenne correspond au milieu entre les deux.

**prix marteau** : le montant de l’enchère la plus élevée que le commissaire-priseur accepte pour la vente d’un **lot**.

**Intitulé** : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2.

**lot** : un article à mettre aux enchères (ou plusieurs articles à mettre aux enchères de manière groupée).

**autres dommages** : tout dommage particulier, consécutif, accessoire, direct ou indirect de quelque nature que ce soit ou tout dommage inclus dans la signification de « particulier », « consécutif », « direct », « indirect », ou « accessoire » en vertu du droit local.

**prix d’achat** : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

**provenance** : l’historique de propriété d’un **lot**.

**Avec réserve** : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2 et **Intitulés Avec réserve** désigne la section dénommée **Intitulés Avec réserve** sur la page du catalogue intitulée « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».

**prix de réserve** : le montant confidentiel en dessous duquel nous ne vendrons pas un **lot**.

**avis en salle de vente** : un avis écrit affiché près du **lot** dans la salle de vente et sur www.christies.com, qui est également lu aux enchérisseurs potentiels par téléphone et notifié aux clients qui ont laissé des ordres d’achat, ou une annonce faite par le commissaire-priseur soit au début de la vente, soit avant la mise aux enchères d’un **lot** particulier.

**caractères MAJUSCULES** : désigne un passage dont toutes les lettres sont en **MAJUSCULES**.

**garantie** : une affirmation ou déclaration dans laquelle la personne qui en est l’auteur garantit que les faits qui y sont exposés sont exacts.

**rapport de condition** : déclaration faite par nous par écrit à propos d’un **lot**, et notamment à propos de sa nature ou de son **état**.

## AVIS IMPORTANTS

### et explication des

## pratiques de catalogage

## SYMBOLES EMPLOYÉS DANS NOS CATALOGUES

La signification des mots en caractères gras dans la présente section se trouve à la fin de la rubrique du catalogue intitulée « Conditions de vente »

- Lot transféré dans un entrepôt extérieur. Retrouver les informations concernant les frais de stockage et l’adresse d’enlèvement en page 96.

- Christie’s a un intérêt financier direct dans le **lot**. Voir « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».

- Le vendeur de ce **lot** est l’un des collaborateurs de Christie’s.

Δ Détenu par Christie’s ou une autre société du **Groupe Christie’s** en tout ou en partie. Voir « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».

◇ Christie’s a un intérêt financier direct dans le **lot** et a financé tout ou partie de cet intérêt avec l’aide de quelqu’un d’autre. Voir « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».

- **Lot proposé sans prix de réserve** qui sera vendu à l’enchérisseur faisant l’enchère la plus élevée, quelle que soit l’**estimation** préalable à la vente indiquée dans le catalogue.

~ Le **lot** comprend des matériaux d’espèces en danger, ce qui pourrait entraîner des restrictions à l’exportation. Voir section H2(b) des Conditions de vente.

F **Lot** ne pouvant pas être expédié vers les États-Unis. Voir section H2 des Conditions de vente.

f Des frais additionnels de 5,5 % TTC du prix d’adjudication seront prélevés en sus des frais habituels à la charge de l’acheteur. Ces frais additionnels seront remboursés à l’acheteur sur présentation d’une preuve d’exportation du lot hors de l’Union Européenne dans les délais légaux (Voir la Section « TVA » des Conditions de vente).

+ La TVA au taux de 20% sera due sur le total du prix d’adjudication et des frais à la charge de l’acheteur. Elle sera remboursée à l’acheteur sur présentation d’une preuve d’exportation du lot hors de l’Union européenne dans les délais légaux (voir la section “TVA” des Conditions de vente).

++ La TVA au taux de 5,5% sera due sur le total du prix d’adjudication et des frais à la charge de l’acheteur. Elle sera remboursée à l’acheteur sur présentation d’une preuve d’exportation du lot hors de l’Union européenne dans les délais légaux (voir la section “TVA” des Conditions de vente).

**Veillez noter que les lots sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue. Nous déclinons toute responsabilité en cas d’erreurs ou d’oublis.**

#### RAPPORTS DE CONDITION

Veillez contacter le Département des spécialistes pour obtenir un **rapport de condition** sur l’état d’un **lot** particulier (disponible pour les **lots** supérieurs à 3 000 €). Les rapports de condition sont fournis à titre de service aux clients intéressés. Les clients potentiels doivent prendre note que les descriptions de propriété ne sont pas des **garanties** et que chaque **lot** est vendu « en l’état ».

TOUTES LES DIMENSIONS ET LES POIDS SONT APPROXIMATIFS.

#### OBJETS COMPOSÉS DE MATERIAUX PROVENANT D’ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION ET AUTRES ESPÈCES PROTÉGÉES

Les objets composés entièrement ou en partie (quel que soit le pourcentage) de matériaux provenant d’espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées, sont généralement marqués par le symbole ∆ dans le catalogue. Ces matériaux sont notamment l’ivoire, l’écaille de tortue, la peau de crocodile, la corne de rhinocéros, les ossements de baleine et certaines espèces de corail, ainsi que le bois de rose du Brésil. Les acheteurs sont avisés que de nombreux pays interdisent l’importation de tout bien contenant de tels matériaux ou exigent un permis (i.e., un permis CITES) délivré par les autorités compétentes des pays d’exportation et d’importation du bien. Par conséquent, les acheteurs sont invités à se renseigner auprès des autorités compétentes avant d’enchérir pour tout bien composé entièrement ou en partie de tels matériaux dont ils envisagent l’importation dans un autre pays. Nous vous remercions de bien vouloir noter qu’il est de la responsabilité des acheteurs de déterminer et de satisfaire aux exigences de toutes les lois ou règlements applicables à l’exportation ou l’importation des biens composés de matériaux provenant d’espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées. L’impossibilité pour un acheteur d’exporter ou d’importer un tel bien composé des matériaux provenant d’espèces en voie de disparition et/ou protégées ne serait en aucun cas être retenue comme fondement pour justifier une demande d’annulation ou de la rescision de la vente. Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que le marquage des lots

entièrement ou en partie composés de matériaux provenant d’espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées, au moyen notamment de l’utilisation du symbole ∆ dans les catalogues, et qui font potentiellement l’objet d’une réglementation spécifique, est effectué à titre purement facultatif et indicatif pour la commodité de nos clients, et qu’en conséquence, Christie’s ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour toute erreur ou omission quelle qu’elle soit.

#### À PROPOS DES PIERRES DE COULEUR

Les acheteurs potentiels se voient rappeler que nombre de pierres précieuses de couleur ont été historiquement traitées pour améliorer leur apparence. Certaines méthodes d’amélioration, comme le chauffage, sont couramment utilisées pour améliorer la couleur ou la transparence, plus particulièrement pour les rubis et les saphirs. D’autres méthodes, comme l’huilage, améliorent la clarté des émeraudes. Cers traitements ont été généralement admis par les négociants internationaux en joaillerie. Bien que le traitement par chauffage pour améliorer la couleur soit largement réputé être permanent, il peut avoir un certain impact sur la durabilité de la pierre précieuse et une attention spécifique peut être nécessaire au fil des ans. Les pierres qui ont été huilées, par exemple, peuvent nécessiter un nouvel huilage après quelques années pour conserver au mieux leur apparence. La politique de Christie’s est d’obtenir des rapports gemmologiques en provenance de laboratoires gemmologiques jouissant d’une renommée internationale qui décrivent certaines des pierres précieuses vendues par Christie’s. La disponibilité de tels rapports apparaîtra dans le catalogue. Les rapports de laboratoires gemmologiques américains utilisés par Christie’s mentionneront toute amélioration par chauffage ou autre traitement. Les rapports de laboratoires gemmologiques européens détailleront uniquement le traitement par chauffage sur demande mais confirmeront l’absence de tout traitement ou traitement par chauffage. En raison des variations d’approche et de technologie, il peut n’y avoir aucun consensus entre les laboratoires quant à savoir si une pierre spécifique a été traitée, la portée ou le degré de permanence de son traitement. Il n’est pas possible pour Christie’s d’obtenir un rapport gemmologique pour chaque pierre que la maison offre. Les acheteurs potentiels doivent être conscients que toutes les pierres peuvent avoir été améliorées par un traitement ou un autre. Pour de plus amples détails, nous renvoyons les acheteurs potentiels aux États-Unis à la fiche d’informations préparée par la commission des normes gemmologiques (Gemstones Standards Commission), disponible à la rubrique de visualisation. Les acheteurs potentiels peuvent demander des rapports de laboratoires pour tout article non certifié si la demande est effectuée au moins trois semaines avant la date prévue de la vente aux enchères. Ce service fait l’objet d’un paiement par avance par la partie requérante. Du fait que l’amélioration affecte la valeur de marché, les estimations de Christie’s refléteront les informations communiquées dans le rapport ou, en cas d’indisponibilité dudit rapport, l’hypothèse que les pierres précieuses ont pu être améliorées. Des rapports sur l’état sont généralement disponibles pour tous les lots sur demande et les experts de Christie’s seront heureux de répondre à toute question.

#### AUX ACHETEURS POTENTIELS D’HORLOGES ET DE MONTRES

La description de l’état des horloges et des montres dans le présent catalogue, notamment les références aux défauts et réparations, est communiquée à titre de service aux acheteurs potentiels mais une telle description n’est pas nécessairement complète. Bien que Christie’s communique à tout acheteur potentiel à sa demande un rapport sur l’état pour tout lot, un tel rapport peut également être incomplet et ne pas spécifier tous les défauts ou remplacements mécaniques, par conséquent, toutes les horloges et les montres doivent être inspectées personnellement par les acheteurs potentiels afin d’évaluer l’état du bien offert à la vente. Tous les lots sont vendus « en l’état » et l’absence de toute référence à l’état d’une horloge ou d’une montre n’implique pas que le lot est en bon état et sans défaut, réparation ou restauration. En théorie, toutes les horloges et les montres ont été réparées au cours de leur vie et peuvent aujourd’hui inclure des pièces non originales. En outre, Christie’s ne fait aucune déclaration ou n’apporte aucune garantie quant à l’état de fonctionnement d’une horloge ou d’une montre. Les montres ne sont pas toujours représentées en taille réelle dans le catalogue. Il est demandé aux acheteurs potentiels de se référer à la description des lots pour connaître les dimensions de chaque montre. Veuillez noter que la plupart des montres bracelets avec boîtier étanche ont été ouvertes afin d’identifier le type et la qualité de leur mouvement. Il ne doit pas être tenu pour acquis que ces montres demeurent étanches. Il est recommandé aux acheteurs potentiels de faire vérifier l’état des montres Par un horloger compétent avant leur utilisation. Veuillez également noter que certains pays ne considèrent pas l’or de moins de 18 ct comme de « l’or » et peuvent en refuser l’importation. En cas de refus d’importation, Christie’s ne peut en aucun cas être tenu pour responsable. Veuillez également noter que toutes les montres Rolex du catalogue de cette vente Christie’s sont vendues en l’état. Christie’s ne peut être tenu garant de l’authenticité de chacun des composants de ces montres Rolex. Les bracelets décrits comme associés ne sont pas des éléments d’origine et peuvent ne pas être authentiques. Il revient aux acheteurs potentiels de s’assurer personnellement de la condition de l’objet. Des rapports sur l’état des lots peuvent être demandés à Christie’s. Ils sont donnés en toute objectivité selon les termes des conditions de vente imprimées à la fin du catalogue.

Néanmoins, ces rapports sont communiqués aux acheteurs potentiels seulement à titre indicatif et ne détaillent pas tous les remplacements de composants effectués ainsi que toutes les imperfections. Ces rapports sont nécessairement subjectifs. Il est précisé aux acheteurs potentiels qu’un certificat n’est disponible que s’il en est fait mention dans la description du lot. Les montres de collection contenant souvent des mécanismes complexes et d’une grande finesse, il est rappelé aux acheteurs potentiels qu’un examen général, un remplacement de la pile ou une réparation plus approfondie - à la charge de l’acheteur - peut être nécessaire.

#### CONCERNANT LES ESTIMATIONS DE POIDS

Les poids des pierres précieuses ont pu être estimés par mesure. Ces chiffres sont censés être des directives approximatives et ne doivent pas être considérés comme exacts.

#### POUR LA JOAILLERIE

Les termes utilisés dans le présent catalogue revêtent les significations qui leur sont attribuées ci-dessous. Veuillez noter que toutes les déclarations dans le présent catalogue quant à leur paternité sont effectuées sous réserve des dispositions des conditions de vente de restriction de garantie.

#### NOM DES JOAILLIERS DANS LE TITRE

1. Par Boucheron. Quand le nom du créateur apparaît dans le titre cela signifie, selon l’opinion raisonnable de Christie’s, que le bijou est de ce fabricant.

#### LES JOAILLIERS SONT SOUS LA DESCRIPTION

1. Signé Boucheron. Le bijou porte une signature qui, selon l’opinion raisonnable de Christie’s, est authentique.

3. Avec le nom du créateur pour Boucheron. Le bijou revêt une marque mentionnant un fabricant qui, selon l’opinion raisonnable de Christie’s, est authentique.

4. Par Boucheron, selon l’opinion raisonnable de Christie’s, signifie par le joaillier malgré l’absence de signature.

5. Monté par Boucheron, selon l’opinion raisonnable de Christie’s, signifie que le sertissage a été créé par le joaillier qui a utilisé des pierres initialement fournies par son client.

6. Monté uniquement par Boucheron, selon l’opinion raisonnable de Christie’s, signifie tque le sertissage a été créé par le joaillier mais que les pierres précieuses ont été remplacées ou que le bijou a été modifié d’une certaine manière après sa fabrication.

#### PERIODES

- ANTIQUITÉ - PLUS DE 100 ANS
- ART NOUVEAU - 1895-1910
- BELLE ÉPOQUE - 1895-1914
- ART DÉCO - 1915-1935
- RÉTRO - ANNÉES 1940

#### CERTIFICATS D’AUTHENTICITÉ

Certains fabricants ne fournissant pas de certificat d’authenticité, Christie’s n’a aucune obligation d’en fournir aux acheteurs, sauf mention spécifique contraire dans la description du lot au catalogue de la vente. Excepté en cas de contrefaçon reconnue par Christie’s, aucune annulation de vente ne saurait être prononcée pour cause de non-délivrance d’un certificat d’authenticité par un fabricant.

#### MÉTAUX PRÉCIEUX

Certains **lots** contenant de l’or, de l’argent ou du platine doivent selon la loi être présentés au bureau de **garantie** territorialement compétent afin de les soumettre à des tests d’alliage et de les poinçonner. Christie’s n’est pas autorisée à délivrer ces **lots** aux acheteurs tant qu’ils ne sont pas marqués. Ces marquages seront réalisés par Christie’s aux frais de l’acheteur, dès que possible après la vente. Une liste de tous les **lots** nécessitant un marquage sera mise à la disposition des acheteurs potentiels avant la vente.

#### INTERET FINANCIER DE CHRISTIE’S SUR UN LOT

De temps à autre, Christie’s peut proposer un **lot** qu’elle possède en totalité ou en partie. Ce bien est signalé dans le catalogue par le symbole Δ à côté du numéro de **lot**.

Parfois, Christie’s a un intérêt financier direct dans des **lots** mis en vente, tel que le fait de garantir un prix minimum ou faire une avance au vendeur qui n’est **garantie** que par le bien mis en vente. Lorsque Christie’s détient un tel intérêt financier, les **lots** en question sont signalés par le symbole ◊ à côté du numéro de **lot**. Lorsque Christie’s a financé tout ou partie de cet intérêt par l’intermédiaire d’un tiers, les **lots** sont signalés dans le catalogue par le symbole √. Lorsqu’un tiers accepte de financer tout ou partie de l’intérêt de Christie’s dans un **lot**, il prend tout ou partie du risque que le **lot** ne soit pas vendu, et sera rémunéré en échange de l’acceptation de ce risque sur la base d’un montant forfaitaire.

Lorsque Christie’s a un droit réel ou un intérêt financier dans chacun des **lots** du catalogue, Christie’s ne signale pas chaque **lot** par un symbole, mais indique son intérêt en couverture du catalogue.

#### LOTS NEUFS VENDUS PAR L’ARTISTE

La totalité des lots, à l’exception du lot n°10

#### INTITULÉS AVEC RÉSERVE

\*« attribué à… » à notre avis, est probablement en totalité ou en partie, une œuvre réalisée par l’artiste.

\*« **studio de…/atelier de…** » à notre avis, œuvre exécutée dans le studio ou l’atelier de l’artiste, peut-être sous sa surveillance.

\*« **entourage de…** » à notre avis, œuvre de la période de l’artiste et dans laquelle on remarque une influence.

\*« **disciple de…** » à notre avis, œuvre exécutée dans le style de l’artiste mais pas nécessairement par l’un de ses élèves.

\*« **à la manière de…** » à notre avis, œuvre exécutée dans le style de l’artiste mais d’une date plus récente.

\*« **d’après…** » à notre avis, une copie (quelle qu’en soit la date) d’une œuvre de l’auteur.

« **signé…** »/ « **daté…** »/ « **inscrit…** » à notre avis, l’œuvre a été signée/ datée/dotée d’une inscription par l’artiste. L’addition d’un point d’interrogation indique un élément de doute.

« **avec signature…** »/ « **avec date…** »/ « **avec inscription…** » à notre avis, la signature/la date/l’inscription sont de la main de quelqu’un d’autre que l’artiste.

La date donnée pour les gravures de maîtres anciens, modernes et contemporains, est la date (ou la date approximative lorsque précédée du préfix « vers ») à laquelle la matrice a été travaillée et pas nécessairement la date à laquelle l’œuvre a été imprimée ou publiée.

\* Ce terme et sa définition dans la présente explication des pratiques de catalogage sont des déclarations réservées sur la paternité de l’œuvre. Si l’utilisation de ce terme repose sur une étude attentive et représente l’opinion de spécialistes, Christie’s et le vendeur n’assument aucun risque ni aucune responsabilité en ce qui concerne l’authenticité de la qualité d’auteur de tout **lot** du présent catalogue décrit par ce terme, la **Garantie d’authenticité** ne s’appliquant pas en ce qui concerne les **lots** décrits à l’aide de ce terme.



# Entreposage et Enlèvement des Lots

## Storage and Collection

### TABLEAUX ET OBJETS PETIT FORMAT

Tous les lots vendus seront conservés dans nos locaux au 9, avenue Matignon, 75008 Paris.

### TABLEAUX GRAND FORMAT, MEUBLES ET OBJETS VOLUMINEUX

Tous les lots vendus seront transférés chez Transports Monin : À partir du lundi 19 juin 2017

Transports Monin se tient à votre disposition le lendemain suivant le transfert, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00.

215, rue d'Aubervilliers, niveau 3, Pylône n° 33  
75018 Paris

Téléphone magasinage: +33 (0)6 27 63 22 36  
Téléphone standard: +33 (0)1 80 60 36 00  
Fax magasinage: +33 (0)1 80 60 36 11

### TARIFS

Le stockage des lots vendus est couvert par Christie's pendant 14 jours ouvrés. Tout frais de stockage s'applique à partir du 15ème jour après la vente. A partir du 15ème jour, la garantie en cas de dommage ou de perte totale ou partielle est couverte par Transports Monin au taux de 0,6% de la valeur du lot et les frais de stockage s'appliquent selon le barème décrit dans le tableau ci-dessous.

Transports Monin offre également aux acheteurs la possibilité de faire établir un devis pour l'emballage, le montage, l'installation, l'établissement des documents administratifs et douaniers ainsi que pour le transport des lots en France ou à l'étranger. Ce devis peut être établi sur simple demande.

### PAIEMENT

• A l'avance, contacter Transports Monin au +33 (0)1 80 60 36 00 pour connaître le montant dû. Sont acceptés les règlements par chèque, transfert bancaire et carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express)

• Au moment de l'enlèvement: chèque, espèces, carte de crédit, travellers chèques.

Les objets vous seront remis sur simple présentation du bon d'enlèvement. Ce document vous sera délivré par le caissier de Christie's, 9 avenue Matignon 75008 Paris.

### SMALL PICTURES AND OBJECTS

All lots sold, will be kept in our saleroom at 9 avenue Matignon, 75008 Paris.

### LARGE PICTURES, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

All the sold lots will be transferred to Transports Monin :

Monday 19 June 2017

215, rue d'Aubervilliers, niveau 3, Pylône n° 33  
75018 Paris

Telephone Warehouse: +33 (0)6 27 63 22 36  
Telephone standard: +33 (0)1 80 60 36 00

Fax Warehouse: +33 (0)1 80 60 36 11

### STORAGE CHARGES

Christie's provides storage during 14 business days. From the 15th day, all lots will be under the guarantee of Transports Monin, at 0.6% of lot value (hammer price plus buyer's premium). Storage charges will be applicable as per the rates described in the chart below.

Transports Monin may assist buyers with quotation for handling, packing, and customs formalities as well as shipping in France or abroad. A quotation can be sent upon request.

You may contact Transports Monin the day following the removal, Monday to Friday, 9am to 12.30am & 1.30pm to 5pm.

### PAYMENT

• Please contact Transports Monin in advance regarding outstanding charges. Payment can be made by cheque, bank transfer, and credit card (Visa, Mastercard, American Express)

• When collecting: cheque, cash, credit card and travellers cheques. Lots shall be released on production of the Release Order, delivered by Christie's cashiers, 9 avenue Matignon 75008 Paris.

### TABLEAUX GRAND FORMAT, MOBILIER ET OBJETS VOLUMINEUX

Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
--	---

<b>71€ + TVA</b>	<b>5€ + TVA</b>
------------------	-----------------

### TABLEAUX ET OBJETS PETIT FORMAT

Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
--	---

<b>71€ + TVA</b>	<b>2€ + TVA</b>
------------------	-----------------

### LARGE PICTURES, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Handling and administration charges per lot	Storage charges per lot and per business day
---	--

<b>71€ + VAT</b>	<b>5€ + VAT</b>
------------------	-----------------

### SMALL PICTURES AND OBJECTS

Handling and administration charges per lot	Storage charges per lot and per business day
---	--

<b>71€ + VAT</b>	<b>2€ + VAT</b>
------------------	-----------------

## CHRISTIE'S

### CHRISTIE'S INTERNATIONAL PLC

François Pinault, Chairman  
Patricia Barbizet, Deputy Chairwoman  
Guillaume Cerutti, Chief Executive Officer  
Jussi Pykkänen, Global President  
Stephen Brooks, Deputy Chief Executive Officer  
Loïc Brivezac, Gilles Erulin, Gilles Pagniez  
Héloïse Temple-Boyer  
Sophie Carter, Company Secretary

### INTERNATIONAL CHAIRMEN

François Curiel, Chairman, Asia Pacific  
Stephen Lash, Chairman Emeritus, Americas  
The Earl of Snowdon, Honorary Chairman, EMERI  
Charles Cator, Deputy Chairman, Christie's Int.  
Xin Li, Deputy Chairwoman, Christie's Int.

### CHRISTIE'S EUROPE, MIDDLE EAST, RUSSIA AND INDIA (EMERI)

#### PRESIDENT

Prof. Dr. Dirk Boll

#### CHAIRMAN'S OFFICE, FRANCE

François de Ricqlès, Président,  
Edouard Boccon-Gibod, Directeur Général  
Géraldine Lenain  
Pierre Martin-Vivier

### SENIOR DIRECTORS, EMERI

Simon Andrews, Mariolina Bassetti,  
Jeremy Bentley, Ellen Berkeley, Jill Berry,  
Giovanna Bertazzoni, Edouard Boccon-Gibod,  
Peter Brown, Olivier Camu, Sophie Carter,  
Benjamin Clark, Karen Cole, Paul Cutts,  
Isabelle de La Bruyere, Roland de Lathuy,  
Eveline de Proyart, Leila de Vos,  
Harriet Drummond, David Elswood,  
David Findlay, Margaret Ford, Edmond Francey,  
Daniel Gallen, Roni Gilat-Baharaff, Karen Harkness,  
Philip Harley, James Hastie, Karl Hermanns,  
Paul Hewitt, Rachel Hidderley, Mark Hinton,  
Nick Hough, Michael Jeha, Donald Johnston,  
Erem Kassim-Lakha, Nicholas Lambourn,  
William Lorimer, Catherine Manson,  
Nic McElhatton (Chairman, South Kensington),  
Jeremy Morrison, Nicholas Orchard,  
Francis Outred, Henry Pettifer, Steve Phipps,  
Will Porter, Paul Raison, Christiane Rantzau,  
Tara Rastrick, Amjad Rauf, François de Ricqlès,  
William Robinson, Matthew Rubinger,  
Andreas Rumbler, Tim Schmelcher, John Stainton,  
Alexis de Tiesenhausen, Lynne Turner,  
Jay Vincze, Andrew Ward, David Warren,  
Andrew Waters, Harry Williams-Bulkeley,  
Martin Wilson, André Zlattinger

### DIRECTORS, FRANCE

Stijn Alsteens, Laëtitia Bauduin,  
Marine de Cenival, Bruno Claessens,  
Tudor Davies, Grégoire Debuire,  
Isabelle d'Amécourt, Sonja Ganne,  
Lionel Gosset, Anika Guntrum,  
Hervé de La Verrie, Olivier Lefeuvre,  
Pauline De Smedt, Simon de Monicault,  
Élodie Morel, Marie-Laurence Tixier

### COMMISSAIRES-PRISEURS HABILITÉS

François Curiel,  
Grégoire Debuire,  
Camille de Foresta,  
Victoire Gineste,  
Lionel Gosset,  
Adrien Meyer,  
François de Ricqlès,  
Marie-Laurence Tixier

### CHRISTIE'S ADVISORY BOARD, EUROPE

Pedro Girao, Chairman,  
Arpad Busson, Kemal Has Cingillioglu,  
Genevra Elkann, I. D. Fürstin zu Fürstenberg,  
Laurence Graff, H.R.H. Prince Pavlos of Greece,  
Marquesa de Bellavista Mrs Alicia Koplowitz,  
Robert Manoukian, Rosita, Duchess of Marlborough,  
Countess Daniela Memmo d'Amelio,  
Usha Mittal, Çiğdem Simavi

### CONSEIL DE CHRISTIE'S FRANCE

Jean Gueguinou, Président,  
José Alvarez, Patricia Barbizet,  
Jeanne-Marie de Broglie, Florence de Botton,  
Béatrice de Bourbon-Siciles,  
Isabelle de Courcel, Jacques Grange,  
Terry de Gunzburg, Hugues de Guिताut,  
Guillaume Houzé, Roland Lepic,  
Christiane de Nicolay-Mazery,  
Hélie de Noailles, Christian de Pange,  
Maryvonne Pinault, Sylvie Winckler

